

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU



SOMMAIRE

Page

L'ESSOR ÉCONOMIQUE DU CANADA FRANÇAIS: PERSPECTIVES, par Gérard Parizeau	79
I. L'évolution du régime politique et ses résultats possibles. —	
II. De quelques aspects de l'entreprise canadienne-française. —	
III. L'avenir de l'entreprise au Canada français.	
FINANCIAL PANORAMA, SUMMER 1967, by D. H. Fullerton and C. J. Starrs	133
RÉFLEXIONS SUR LE RÈGLEMENT DES SINISTRES: RESPONSABILITÉ PATRONALE (IV), par Pierre Beaudry	143
FAITS D'ACTUALITÉ	151
Les assurances en 1966. — Les primes dues depuis plus de trois mois. — Le Chanoine Groulx. — Le discours de la Reine aux fêtes du Centenaire. — Nos hommes publics et la sécurité routière.	



1782 - 1967

Depuis 185 ans

**PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED
OF LONDON**

jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal

Directeur
Maurice ST-ARNAUD

Sous-directeur
A. G. SMALL

Directeur des agences
Claude DESJARDINS

La Compagnie fait affaires au Canada depuis 163 ans
1804 - 1967

Agence Marquette, Limitée

Courtiers d'assurances



COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS



266 OUEST, RUE NOTRE-DAME



MONTRÉAL

des choses se préparent, cependant: des états généraux aux mouvements d'indépendance, des tendances socialistes de certains groupes aux oppositions sous-jacentes de l'Union Nationale au fédéralisme et aux collaborations avouées, mais récalcitrantes et revendicatrices du parti libéral. Le milieu francophone a son enseignement aux trois degrés. Il y a, en ce moment, un bouillonnement d'idées et des réformes profondes en vue, mais aussi une insatisfaction et un désir de faire mieux pour la jeunesse qui envahit l'école. Dans l'enseignement primaire, par exemple, la population étudiante a augmenté considérablement en dix ans; ce qui est un indice de ce que sera demain si on forme bien cette jeunesse frondeuse, très liée à ses origines, qui désire tout, qui se croit capable de tout et qui ne veut plus admettre ce que les autres ont accepté avant elle. Elle est loin de cette génération un peu velléitaire qu'inspiraient, il y a trente ans, des jeunes gens intelligents, cultivés, bien élevés, capables d'agir, mais ennemis de la violence et qui se sont rapidement laissés gagner par la quiétude des gens en place. C'est cette génération que vient de nous rappeler Robert Charbonneau dans sa "Chronique de l'âge amer".

Le milieu a aussi ses cadres professionnels, qui ont accès aux plus grands hôpitaux — exemples très intéressants de l'efficacité matérielle nord-américaine. Il a ses chercheurs dans plusieurs domaines de la médecine, que commencent à reconnaître les milieux scientifiques américains. Il a ses cadres juridiques et son enseignement du droit à tendances bien dif-

équipe nouvelle a cherché à faire ce qu'on a appelé la révolution tranquille. Le second lui a succédé le 5 juin 1966. Il s'est contenté de ralentir l'allure des réformes et il a pris envers les syndicats ouvriers une attitude plus ferme devant l'escalade dont ceux-ci menaçaient le gouvernement. Il s'est efforcé d'établir une politique salariale. Il a aussi ralenti l'exécution de la politique scolaire de son prédécesseur, mais il a eu des initiatives nouvelles dans d'autres domaines.

Fait curieux, un parti est parfois forcé par les circonstances de défendre une mesure à laquelle il s'était opposé, à l'origine. Ainsi, à un siècle d'intervalle, ce sont les libéraux qui, à Ottawa, se portent à la rescousse de la Confédération et qui se préparent à en célébrer le centenaire. Il y a cent ans, ils y étaient opposés.

férentes du droit commun qui prévaut hors des frontières du Québec, même si la jurisprudence subit des influences nord américaines ou britanniques que le Code civil avait lui-même accusées, sous certains aspects, dans sa forme originale ou dans son évolution.

Il a ses cadres économiques,¹ ses faiblesses et ses constants retours en arrière, mais il y a aussi l'étonnante poussée de la petite et de la moyenne bourgeoisie, d'où viennent les initiatives à la fois les plus fragiles, les plus vivantes, les plus énergiques et celles qui seraient les plus fécondes si elles n'étaient constamment arrêtées ou enrayées par des soucis d'organisation, d'argent, de marchés, de droits successoraux, d'impôts directs et d'appât du gain, qui, souvent, font vendre l'affaire aux étrangers dès qu'elle est florissante ou qu'elle a une difficulté un peu sérieuse. C'est cette lamentable récurrence qu'Édouard Montpetit appelait l'éternel recommencement, il y a trente ans déjà. Et c'est ce qu'un homme politique bien différent, M. Walter Gordon² déplore pour l'ensemble du Canada, quand il montre la marée des capitaux américains envahissant graduellement l'économie canadienne.³ Je dirai un peu plus loin ce que l'on tente en ce moment au Canada et ce qu'on pourrait faire en s'inspirant de la France, de la Suède et du Mexique, pays bien curieux à observer au point de vue qui nous intéresse ici.

Pour l'instant, je veux simplement me demander ce que pourrait être le prochain quart de siècle pour la province de Québec, si l'on faisait le nécessaire dans le domaine économi-

¹ Voir "Cadres économiques" dans "Structures sociales du Canada français — Société Royale du Canada — p. 98 et suivantes.

² Dans "Le Canada à l'heure du Choix". Aux Editions H M H.

³ De son côté, un groupe d'économistes canadiens a étudié au cours d'un colloque franco-canadien tenu à Paris en décembre 1961, sous le titre "Les mouvements internationaux de capitaux et le maintien de l'équilibre extérieur de l'Économie nationale", toute la question de l'envahissement du Canada par les capitaux américains en particulier, ses avantages et ses inconvénients. Voir aussi le chapitre 5 du Rapport de la Commission d'enquête sur le système bancaire et financier, intitulé "Le rôle des capitaux étrangers". P. 83.

que, qui m'intéresse avant tout, parce que c'est dans ses bornes que se jouera le sort de notre groupe ethnique.

Pour le prévoir ou le pressentir, on peut tout au moins imaginer cinq hypothèses de caractère politique qui, isolément, peuvent créer un climat économique différent.

82 La première suppose un régime politique identique à celui que nous avons actuellement, c'est-à-dire la Confédération avec un texte plus ou moins retouché ou laissé dans son état actuel. C'est la thèse de l'équipe fédérale qui, dans la capitale, en vit ou y croit. Elle défend farouchement ou mollement, suivant le tempérament de ses membres, un pacte qui, avec ses défauts, a fait du Canada un grand pays. Dans cette équipe, il y a des opinions bien différentes qui vont du statu quo¹ à des modifications profondes pour satisfaire l'élément francophone. Celui-ci ne voudrait plus avoir l'impression de vivre en pays étranger dès qu'il franchit non le Rubicon, mais l'Ottawa,² rivière moins prestigieuse qui sépare deux univers bien différents.

La seconde hypothèse est celle des états associés, c'est-à-dire un régime se rattachant à l'actuelle confédération, mais accordant à la province de Québec un statut politique qui lui donnerait des droits beaucoup plus étendus qu'actuellement et des droits souverains dans les domaines qui lui seraient strictement réservés. Il s'agirait d'une quasi indépendance politique — l'État central n'étant reconnu que pour certaines

¹ Dont M. Pierre Elliott Trudeau est le défenseur le plus brillant et, je pense, le plus convaincu. On peut lire à ce sujet le discours de réception qu'il a présenté à la Société Royale du Canada en 1966.

² Doit-on l'appeler ici rivière des Outaouais, comme le fait cette plaque des Monuments Historiques, qui surplombe le Canal Rideau à Ottawa: canal militaire construit en 1826 et qui ne sert plus qu'à la navigation des yachts de plaisance et à donner à la ville d'Ottawa l'aspect le plus plaisant et le plus charmant qui soit. Devrait-on plutôt parler de la "rivière des Outaouacts", comme le fait une très vieille carte de 1678 dédiée à Monseigneur Colbert par l'intendant Duchesneau et due à J. B. L. Franquelin. Il y a là trois déformations d'un mot indien qui ont la même valeur, sauf que l'usage ne reconnaît que les deux premières.

disciplines particulières sans autre intervention possible. On se trouverait ainsi devant un Québec isolé ou indépendant du gouvernement central, dans les domaines qui lui seraient reconnus.¹ La constitution correspondrait à un esprit totalement différent de celui de 1867, qui a voulu un gouvernement central, fort,² ayant toutes les ressources financières lui permettant de développer le pays, autorisé même à désavouer toute loi provinciale qu'il jugeait inadmissible.³ Depuis 1938, l'État central a renoncé à cette prérogative, mais il reste assez envahissant. Il a accepté de partager ses revenus avec les provinces, en reconnaissant leurs besoins, sinon leur droit entier aux impôts directs, dont il s'est emparé à la faveur des dernières guerres et de la complaisance de certaines provinces ou de certaines équipes provinciales, intéressées à toucher les revenus les plus élevés, tout en se donnant le moins de mal possible. La réaction anti-fédérale correspond à un désir de liberté relative ou presque entière selon le cas, à l'endroit d'un gouvernement centralisateur et d'influence nettement anglicisante. Quelle que soit la forme de la nouvelle entente, elle sera inspirée par un sentiment d'opposition à un régime, qui

¹ Voir "Les Etats associés, formule d'indépendance" par François-Albert Angers. Dans "L'Action Nationale" de juin 1965. Page 954, il a écrit ceci: "Avec l'éloignement de 1867 et la disparition définitive de l'esprit du pacte, même chez les Canadiens français, rien ne peut plus aller. La vie a repris sa revanche sur l'illusion... Dans le cadre de l'expérience canadienne, il ne peut donc s'agir que de l'association des deux Etats, représentant l'un l'expression du vouloir national des Canadiens français, l'autre l'expression du vouloir national des Canadiens anglais".

De son côté, le professeur Jacques-Yvan Morin, président des Etats généraux du Canada français, demande un "statut constitutionnel particulier" au sein d'une confédération renouée". Le Devoir, 22 et 23 avril 1964. Il intitule son article: "Vers un statut constitutionnel particulier pour le Québec". Il y écrit, entre autres choses: "La tâche à accomplir consiste, à notre avis, en la réconciliation de deux principes en apparence incompatibles: le *self government* le plus complet possible pour le Québec et une intégration croissante pour les autres provinces".

Dans l'Action Nationale de juin 1965, le père Richard Arès insiste sur "Le statut particulier, minimum vital pour le Québec". Reprenant l'idée, il vient de publier "...

² Dans "John A. Macdonald, The Old Chieftain", M. Donald Creighton écrit ceci à propos de l'opinion de Macdonald: "His inclination had always been to look on provinces virtually as subordinate municipal institutions;..." Ce qui indique assez bien le fond de sa pensée.

³ Jean-Charles Bonenfant, dans "la Revue de l'Amérique française".

a valu la paix au pays, mais qui, sous certains aspects, a brimé ou blessé profondément l'élément francophone de la population. Il l'a convaincu soit que, pour s'entendre avec lui, il faut obtenir des garanties constitutionnelles que n'accorde pas le pacte de 1867, soit qu'il est bien inutile de vouloir s'entendre.

84 Le statut particulier de la province de Québec est la troisième hypothèse. Avant d'en connaître le sens exact, il faudra attendre la réunion des États généraux dont il est l'objet principal.¹

L'indépendance est la quatrième hypothèse. C'est ce que veulent des groupes divers. Les plus raisonnables y tendent par des moyens pacifiques, en appliquant simplement les règles de la démocratie: le peuple élisant un nombre de députés suffisant pour voter la scission et pour créer un pays nouveau: celui-ci constituant un marché commun avec ses voisins s'il le désire, mais sans aller jusqu'aux liens politiques. Il y a aussi ceux qui prétendent parvenir à l'indépendance par la violence en ne reculant devant rien: le vol de la dynamite, des armes dans les arsenaux, le vol à main armée dans les banques et la bombe. Toutes choses qui ont été essayées, mais momentanément arrêtées quand les meneurs ont été incarcérés.

L'indépendance est une solution dont il faut tenir compte dans le cadre d'une étude comme celle-ci parce qu'elle créera des cadres, des politiques, des orientations différentes de celles que pourront entraîner les trois premières hypothèses ou tout au moins la première. Le mouvement de scission n'est pas nébuleux. Il a ses théoriciens, ses cadres, ses équipes. Politiquement, il est agissant. Il a ses mirages, son attirance, ses responsabilités, mais aussi ses risques qui, au point de vue économique, n'ont pas été encore suffisamment étudiés: ce

¹ Dans l'intervalle, on peut consulter avec beaucoup d'intérêt les écrits du professeur Jacques-Yvan Morin et, en particulier, "Le Fédéralisme Canadien, après cent ans", "French Canada and The American Empire", "Liberté Nationale et fédéralisme", ainsi que les articles parus dans "Le Devoir" à divers moments, dont le dernier s'intitule "L'Idée de statut particulier, hier et aujourd'hui".

qui, à mon avis, constitue le point faible.¹ Avant de conclure que l'indépendance est réalisable, il faudrait en étudier les conditions beaucoup plus à fond qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il est vrai que d'autres petits pays existent et sont prospères isolément ou dans le cadre de grands ensembles économiques. D'un autre côté, ils ont une économie vieille de plusieurs siècles dans la plupart des cas. Plusieurs d'entre eux ont évité les bouleversements causés par la guerre. Au contraire, ils en ont profité. Je pense, en particulier, à la Suisse, à la Suède et à l'Irlande. Il y a également le Danemark, la Norvège, la Hollande, la Belgique, l'Islande, la Grèce, qui ont suppléé à l'exiguïté de leur marché par des ententes avec l'extérieur, soit en faisant partie du marché commun, soit en entrant dans le groupe Sterling. Dans l'ensemble, leur économie est assez bien répartie à l'encontre de celle du Québec.

85

Le mouvement d'indépendance a aussi ses détracteurs ou ses opposants qu'on retrouve dans des milieux bien différents. Comme dans tous les pays du monde, le haut clergé n'aime pas les aventures.² Le bas clergé et, surtout, le personnel des maisons d'enseignement semblent favorables à la scission. Par contre, les milieux syndicaux y sont opposés, parce que la situation actuelle leur paraît plus favorable à leurs revendications salariales. Ils préfèrent l'économie existante,

¹ Le professeur Jacques Parizeau en a esquissé les problèmes dans un article paru dans l'Actualité Économique. De son côté, le professeur Bernard Bonin a écrit dans "l'Action Nationale" de janvier 1964, un article intitulé "Sur l'avenir économique d'un Québec indépendant". Il y a là, me semble-t-il, l'aspect le plus pressant à étudier individuellement ou en équipe, si l'on ne veut pas orienter les francophones vers une aventure qui peut tourner au chaos, si elle se réalise sans une préparation suffisante. Déjà, en 1837, on a poussé les gens à la rébellion par des discours enflammés, en oubliant que c'est avec des armes et des troupes bien entraînées et dirigées qu'on gagne les batailles. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'armer nos gens, mais de leur permettre de faire un choix judicieux en les informant aussi exactement que possible.

² Les séparatistes lui ont reproché la lettre récente où les évêques ont demandé une plus grande sécurité et une meilleure entente entre les éléments constitutifs du milieu canadien. Le haut clergé a manifesté là, je pense, à la fois une élévation d'esprit très saine et une crainte des aventures politiques qui est bien dans sa fonction, dans ses goûts et de son âge moyen.

86 bâtie dans le cadre constitutionnel actuel, à un régime qui la transformera peut-être en un milieu profondément troublé, momentanément ou permanentement. Les équipes politiques d'Ottawa s'opposent à un changement radical, par une réaction de défense bien compréhensible. Quant aux équipes provinciales, elles ne détesteraient pas s'en servir comme d'un épouvantail pour obtenir davantage d'un pouvoir central envahissant. La bourgeoisie est hésitante. Elle ne voit pas très bien comment un petit pays de six millions d'âmes pourrait s'en tirer dans un monde de grands ensembles, dont l'influence est presque impossible à contenir. Elle, non plus, n'a ni le goût, ni la curiosité des aventures politiques. Quant au milieu anglophone, en bloc, la question ne se pose même pas pour lui.

Reste la cinquième hypothèse: l'union avec les États-Unis, qui ne manque pas de partisans, comme elle en a eu à plusieurs reprises durant le XIXe siècle. Par réaction elle a entraîné la formation de la Confédération en 1867; cette fois, elle en déclencherait la rupture. Au point de vue du Canada français, ce serait la disparition rapide du fait français.¹



Le régime politique peut exercer une influence profonde sur l'avenir du groupe francophone. Théoriquement, l'indépendance ou la quasi-indépendance peut en permettre ou en faciliter l'essor, si le nouvel état sait prendre les mesures destinées à soutenir, à aider, à développer l'économie. Combien de temps faudra-t-il pour mettre en marche les organismes nécessaires au pays nouveau ? Dans quelle mesure saura-t-il prendre les décisions nécessaires dans des domaines où le

¹ En 1865, George-Etienne Cartier n'avait pas craint d'affirmer dans un de ses discours: "Il nous faut avoir une confédération de l'Amérique Britannique du Nord ou bien être absorbés par la Confédération américaine". Cité par J.-C. Bonenfant, dans "Le Papetier" d'avril 1967. Cent ans plus tard, le professeur Fernand Dumont écrit un article intéressant dans "Le Devoir" du 30 juin 1967. On le sent un peu perplexe quand il pose la question: "Pourquoi nos enfants ne seraient-ils pas carrément américains?".

groupe francophone n'a ni tradition, ni expérience, ni toutes les équipes préparées ? L'indépendance ne se fera pas sans doute du jour au lendemain. Mais le nouveau régime pourra-t-il à temps mettre sur pied tout ce qui assurera le fonctionnement du nouvel état: fonction publique, politique monétaire, douanière, commerciale, agricole, planification, etc. ? Dans quelle mesure l'élément anglophone collaborera-t-il avec un régime dont l'intention première est sinon de le faire disparaître, tout au moins d'en diminuer l'importance et le rôle ?¹ Comment la région de Montréal — où se trouvent un tiers de la population et un pourcentage encore plus élevé de l'économie — suivra-t-elle le mouvement d'émancipation ? On peut être certain qu'elle n'adhérera que lentement, incomplètement, à contre cœur à tout mouvement d'indépendance, à moins qu'on le lui impose; ce qui présentera des problèmes de conviction collective, d'adaptation, d'opposition violente ou sourde et qui mènera peut-être à une quasi guerre civile. Si l'élément anglophone, épaulé par les néo-Canadiens, se rebelle — et il le fera au début sans doute — il sera appuyé par le reste du Canada.

87

En supposant que le mouvement séparatiste arrive à ses fins, on peut imaginer que les nouveaux maîtres feront tout en leur pouvoir pour aider l'économie francophone, mais comment ? Par une poussée de socialisation, de nationalisation sans doute, mais les nouvelles équipes réussiront-elles beaucoup mieux que ne le fait le régime actuel pour maintenir l'économie, pour lui donner la force d'expansion nécessaire ? Comme actuellement, elles auront à faire face aux grandes entreprises canadiennes ou américaines, installées dans Québec et qui ne se retireront que si leurs affaires deviennent non rentables ou si on menace de les nationaliser. Le pays nouveau pourra accueillir, à ses conditions il est vrai, le capital étranger dont

¹ D'un autre côté, comme le rappelle André Maurois: "Les intérêts transigent toujours, les passions jamais."

88 il continuera d'avoir besoin. Peut-être aura-t-il recours davantage aux entreprises mixtes dans le domaine minier, par exemple. On ne peut imaginer une émigration en masse des sièges sociaux vers l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick, à moins qu'on ne leur rende la vie intenable. On peut croire, cependant, que si on va trop loin dans la voie des restrictions, on se trouvera dans la situation d'un pays du marché commun, dont les exigences seraient telles que l'industrie américaine déciderait de s'installer au-delà de ses frontières, mais dans un pays membre du marché commun ayant accès chez lui sans barrière douanière. Il est probable qu'un gouvernement souverain pourra faire beaucoup plus pour ses ressortissants qu'un gouvernement provincial. D'un autre côté, en restreignant les débouchés de l'entreprise nouvelle, le Québec indépendant risquera d'éloigner les collaborations étrangères plus qu'il ne les facilitera. À moins qu'il puisse offrir des ressources qu'on ne trouve pas ailleurs: de la main-d'œuvre à l'électricité, des ressources forestières aux mines. Québec a développé ses mines de fer dans le Labrador, mais il n'aurait pu obtenir les collaborations américaines voulues s'il n'y avait pas eu la canalisation du Saint-Laurent pour amener le minerai à l'endroit où on l'utilise dans le lac Michigan. Le problème économique est d'une gravité extrême; on ne doit pas l'aborder au hasard. Que, théoriquement, le Québec indépendant soit possible, je ne crois pas qu'on puisse le nier. Mais avant de conclure qu'en pratique il est réalisable et économiquement avantageux, il faudrait se convaincre qu'on peut organiser, développer, même maintenir son économie et empêcher qu'elle ne devienne encore plus assujettie à l'influence extérieure. Tout cela exige des études très approfondies et plus difficiles qu'une simple réaction politique plus ou moins passionnée ne le croit.¹ Que ménagerait à la génération actuelle une évolution

¹ Dans "l'Action Nationale" de janvier 1964, le professeur Bonin affirme: "Peu d'études ont été publiées sur le sujet. La raison n'en n'est pas surtout dans le manque

trop rapide, mal étudiée, trop brutale ? C'est cela qu'en toute honnêteté, il faut se demander avant d'aller plus loin, si on ne veut pas la sacrifier en croyant ou en faisant valoir que collectivement on lui rend service.¹

Ne vaudrait-il pas mieux imaginer autre chose: des collaborations plus étendues, mieux préparées, plus réfléchies, faites à nos conditions ? Avant de s'orienter vers un autre régime politique, je crois, sincèrement qu'il faut y réfléchir très sérieusement. S'il est possible de s'entendre, il faut le vouloir et procéder avec la même ténacité que les anglophones. Eux ne lâcheront qu'à la dernière extrémité et simplement pour faire l'économie d'une révolution. S'il faut souhaiter qu'ils comprennent la nécessité d'une évolution volontairement consentie avant qu'il ne soit trop tard, il faut aussi former le vœu que les francophones sachent ce qu'ils veulent, l'expriment avec précision et appliquent leurs solutions avec compétence, en commençant de préférence dans le cadre actuel.

89

Dans les pages qui suivent, j'ai essayé d'indiquer dans quel sens leurs initiatives devront être prises pour donner à leur groupe l'ampleur nécessaire dans le domaine économique. Je dirai d'abord ce qui caractérise l'entrepreneur francophone: aussi bien la qualité que le défaut de son effort et de ses initiatives. Puis, ce qu'il doit faire pour que ses entreprises se développent quel que soit le régime politique. Ainsi, peut-être, aurais-je rendu service dans le cadre des perspectives qu'on m'a indiquées.

II — *De quelques aspects de l'entreprise canadienne-française*

L'entreprise au Canada français présente certaines caractéristiques. D'abord presque toujours, elle prend naissance

d'intérêt du problème, mais plutôt dans la tâche énorme que représenterait une étude de ce genre." Quelle que soit la tâche, il faudrait s'y attaquer, si on ne veut pas engager nos gens dans une ruineuse mésaventure sans les avertir.

¹ André Maurois écrit avec beaucoup de raison dans "Lettre ouverte à un jeune homme": "La génération qui déclenche une révolution n'est jamais celle qui en recueille les bienfaits".

au niveau du peuple ou, tout au moins, de la petite ou de la moyenne bourgeoisie, comme je l'ai noté déjà.¹ Peu souvent, elle est due à l'initiative de la grande bourgeoisie ou, tout au moins, de la bourgeoisie à l'aise. Assez rares, ont été jusqu'ici les fils de familles riches qui ont fondé des entreprises et les ont menées au point de devenir de grandes affaires. La plupart se sont contentés de manger ou de développer le fonds existant. Toutefois, quelques-uns sont parvenus à constituer un groupe assez puissant pour atteindre à la grande entreprise, réunissant des capitaux de l'ordre de cinquante à cent millions² et groupant des sociétés assez variées. En cela, ils ont suivi la tendance actuelle du regroupement des forces. Certains qui étaient les fils de leurs œuvres, ont bâti des entreprises bien structurées et tenant plus de la concentration que de l'intégration.³ Dans l'ensemble, ces groupes ont un caractère plus financier qu'industriel; ils sont bien étudiés et administrés, cependant, et ils sont d'intéressants exemples d'initiative sur le plan individuel ou de l'équipe.

À côté de ces groupements, où l'esprit individuel se donne libre cours, il y a la grande société plus ou moins isolée, qui est le fruit d'un long effort, soit d'une génération qui a atteint le moment de vendre si son fondateur n'a pas su assurer sa succession, soit des générations qui se sont succédées à la barre — ce qui est relativement rare. Il y a aussi la société, financièrement très forte, qui s'appuie non plus seulement sur un homme ou sur une famille, mais sur un conseil d'administration qui délègue ses pouvoirs à un directeur général.⁴ Celui-

¹ Dans "Paris Match" du 6 mai 1967. Raymond Cartier cite une bien intéressante statistique compilée par "Scientific American", au cours d'une enquête sur les origines de la haute direction des grandes affaires aux États-Unis: sur mille directeurs ou hauts fonctionnaires, 105 "sortent d'une famille riche, 233 d'une famille pauvre et 662 d'une famille ni riche ni pauvre." Le recrutement est à peu près le même que dans le milieu canadien-français, c'est-à-dire prédominance des classes pauvres et moyennes, à l'origine.

² C'est le cas, par exemple, de trois groupes très actifs.

³ Je pense, en particulier, à trois autres groupes puissants et dynamiques.

⁴ Société à fonds social ou constituée suivant la formule coopérative.

ci n'est pas nécessairement un actionnaire important. Il gère l'affaire grâce à l'autorité que lui confère le conseil d'administration, lequel s'appuie sur des milliers d'actionnaires.¹ Ceux-ci n'entendent rien à la direction de l'entreprise. Ils ont confié au conseil le soin de l'administrer, de la développer. De temps à autre, ils jettent un coup d'œil sur la cote en bourse et, une fois par an, sur les comptes de l'année qu'on leur communique à l'assemblée générale². Là, ils peuvent exprimer leur satisfaction ou leur mécontentement selon qu'ils le jugent à propos, mais, en règle générale, ils sont là pour renouveler le mandat des administrateurs qui préparent la réunion avec soin puisqu'il leur faut un vote majoritaire, dont la proportion est prévue par les statuts de l'entreprise. C'est la formule administrative la plus récente de la moyenne ou de la grande société, dont il y a plusieurs exemples dans le milieu canadien-français. On lui reproche d'isoler l'actionnaire de l'entreprise, de rendre sa présence impersonnelle, sans valeur, en donnant à un personnage central tous les pouvoirs qu'il détient par personnes entposées. Certains auteurs, tels M. François Bloch-Lainé, voudraient qu'on change la formule, en modifiant les responsabilités et les droits des actionnaires, en partageant, en particulier, entre ceux-ci, les cadres et le personnel en général, le droit de propriété aussi bien que de direction. Qu'il s'agisse de la participation aux bénéfices, de l'auto-financement ou de la co-gestion, le capitaliste canadien-français, grand ou petit, est aussi opposé au partage que les milieux anglophones correspondants. Cependant, autant qu'ailleurs, il serait peut-être prêt à faciliter l'échange d'information par le truchement des comités d'entreprise ou à accepter une autre forme de collaboration avec le personnel, mais là semble se limiter sa bonne volonté.

¹ C'est la tendance de l'entreprise qui atteint un point de développement avancé.

² Et encore bien rapidement: certaines assemblées générales durent de 10 à 30 minutes: ce qui est réduire le contrôle de l'actionnaire à rien du tout.

92 Si, au Canada français, on trouve de grandes affaires, qui sont le fruit de l'effort individuel ou familial,¹ de l'initiative d'un ou de quelques hommes appuyés par un groupe², de l'initiative coopérative³, de celle de l'État⁴ ou d'une grande société entourée de ses entreprises secondaires⁵, l'initiative la plus vivante, mais aussi la plus exposée, me semble être celle de la petite et de la moyenne bourgeoisie. Celle-ci a des ressources très limitées. Au départ, elle manque souvent de compétence technique ou administrative. Elle vit dans l'immédiat, avec des problèmes et des soucis de toute espèce. Elle lutte souvent contre le fisc de façon plus ou moins licite. Elle essaie ainsi de garder le maximum dans l'entreprise, avec un certain succès, mais aussi avec un certain risque pour son avenir. Officiellement, on l'aide en créant pour elle une catégorie privilégiée qui jouit d'un certain plafonnement de l'impôt sur

¹ Même si un grand nombre d'entreprises ont gardé la formule familiale, de plus en plus, on s'en éloigne parce qu'on sent très bien les problèmes de tous genres auxquels la famille continue de se heurter dans une société de grands ensembles et qui fait face à une concurrence de plus en plus âpre. Comme je le dirai plus loin également, la politique actuelle d'impôt sur les successions pousse l'entreprise à se transformer, à se vendre ou à accueillir des gens de l'extérieur qui apportent des solutions nécessaires aux problèmes de succession et de financement.

² C'est le cas des groupes dont il est question précédemment. Il faut mentionner aussi les grands hôpitaux privés qui sont devenus de très grandes affaires, les très nombreux établissements des communautés religieuses qui couvrent l'Amérique entière. Il ne faudrait pas oublier les mouvements ouvriers comme la C.S.N. qui englobe la province de Québec avec ses réseaux et ses cellules. La C.S.N. compte 210.000 membres. Elle a des méthodes de publicité et de propagande et des ressources qui en font une grande entreprise, dont il est difficile d'estimer les fonds disponibles, tant ils varient suivant le nombre, la durée et l'importance des conflits. Un fonds de grève vient d'être créé, semble-t-il qui en fera une entreprise financière d'une certaine puissance. À signaler aussi des caisses d'épargne qui, parmi ses membres, réunissent des dépôts de l'ordre de 40 millions de dollars.

³ Les exemples les plus intéressants dans le milieu canadien-français sont la Coopérative Fédérée de Québec, celle de Granby, les Caisses Desjardins et leurs initiatives récentes dans le domaine de l'assurance et de la fiducie en particulier.

⁴ En particulier: Hydro-Québec, la Régie des Alcools, la Commission des Transports de Montréal (qui a construit elle-même le métro) et cette société de prospections minières fondée depuis deux ans, qui fera sans aucun doute parler d'elle avant longtemps.

⁵ Ainsi, la Banque Canadienne Nationale, le Trust Général du Canada et Roy-Nat où ceux-ci collaborent avec la Banque Royale du Canada et quelques sociétés de fiducie. La nouvelle loi des banques rendra ces collaborations de plus en plus difficiles, cependant, par une disposition imposant à la banque un pourcentage minimum de souscriptions extérieures. Elle tendra aussi à dissocier les intérêts interdépendants.

le revenu.¹ On s'intéresse ainsi, de près ou de loin, à la petite ou la moyenne entreprise qui résulte de cet effort des couches moyennes: effort fécond, puisqu'il est à la source même de la grande société, une fois que l'entreprise a suffisamment évolué. Les gouvernements et certains prêteurs lui accordent des prêts — assez chers d'ailleurs — mais qui permettent de doubler un cap dangereux. Ils lui apportent aussi une aide technique valable. Mais, au Canada français, la petite entreprise souffre des mêmes maux qu'ailleurs. Très souvent, elle n'a pas les collaborations techniques, administratives ou financières voulues. Elle repose sur les épaules d'un ou de deux hommes, qui ont les qualités du technicien ou de l'administrateur isolé. Ceux-ci réunissent rarement les deux en une même personne. Aussi, la petite société va-t-elle un peu au hasard. Si ses dirigeants ont quelque flair, quelque chance, s'ils ne dépensent pas trop individuellement, s'ils ne se chargent pas de dettes trop lourdes, si les concurrents plus forts ou les syndicats ouvriers ne les écrasent pas, s'ils ont de la curiosité, si, malgré tout, ils prévoient un peu l'avenir et s'y préparent, même s'ils ne voient pas très clairement ce que celui-ci sera, si leurs techniques et leur outillage évoluent à peu près avec les besoins du marché², ils passeront plus ou

¹ Ainsi l'entreprise ne paiera que 21% d'impôt si ses bénéfices ne dépassent pas \$35.000. Le rapport Carter suggère de modifier cette situation privilégiée en la remplaçant par des subventions. Comme à la grande entreprise, on lui accorde une aide substantielle par des amortissements accélérés dans certains cas.

² C'est cela qui leur permettra partiellement de faire face aux problèmes de la productivité qui se posent à tous les niveaux de l'entreprise. Qu'il s'agisse d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande société, aucune n'y échappe. Il faut que l'effort donne le maximum si on ne veut pas que le coût de revient soit trop élevé. On y arrive en faisant donner aux divers éléments de la production le rendement maximal par une étude constante de ses divers éléments: prix coûtant de la matière première, prix relatif de la main-d'œuvre, coût de la machinerie, agencement des services, mécanisation, collaboration des cadres. Les syndicats ouvriers ne se rendent pas compte suffisamment de l'importance de leur rôle, dans ce milieu. Ils ont raison de vouloir obtenir des salaires raisonnables, mais il ne faut pas qu'ils chargent l'entreprise trop lourdement, sinon ils entraînent des fermetures ou des déménagements dont les conséquences sont graves même si on parvient à réadapter la main-d'œuvre à d'autres tâches. Pourquoi faut-il que les syndicats soient tellement opposés au travail à la pièce, qui est un des éléments importants de la productivité? Et cependant, en Suède — pays socialiste — les deux tiers de la production industrielle se fait sur cette base

moins rapidement au stade de l'entreprise moyenne.¹

94 De plus en plus, les pouvoirs publics, les chambres de commerce, les associations professionnelles s'intéressent à celle-ci parce qu'on sent que, si elle est menacée, elle doit subsister, qu'elle est un rouage de la vie économique,² que c'est d'elle que viendra la grande entreprise tôt ou tard, si elle dépasse avec succès les étapes voulues. On cherche à la mieux organiser, à l'encadrer, à l'aider financièrement et techniquement, en l'orientant vers des productions adaptées à la région. C'est ainsi que le gouvernement provincial a fait étudier les conditions du développement de certaines régions.³

de rémunération. C'est le moyen qu'on a trouvé de lutter par la productivité contre des salaires trop élevés pour la concurrence dans les pays étrangers où va quelque 25 pour cent de la production. Or, environ un tiers de la nôtre est pour l'étranger.

¹ Celle-ci a de 100 à 500 employés; ce qui est, cependant, une généralisation assez inexacte dans l'ensemble. La grande entreprise mécanisée prend, en effet, de plus en plus d'importance avec un nombre d'ouvriers décroissant. C'est ainsi qu'il n'est plus rare de se trouver devant des sociétés exigeant des capitaux de l'ordre de 25 millions ou davantage et employant quelque cent ouvriers. Cela cause un problème d'emploi que corrigent les entreprises qui font vivre en dehors de leurs cadres une région à laquelle ils apportent du travail indirectement. À côté de cela, il faut reconnaître que les établissements hautement mécanisés paient leur main-d'œuvre davantage et contribuent à créer une classe privilégiée, parce que mieux rémunérée. Par contre, certaines industries, comme celles des produits textiles, emploient beaucoup de monde, mais paient mal; ce qui cause des problèmes sociaux très graves dans toute la région.

Pour juger la taille d'une entreprise, il faut donc considérer non pas tant le nombre d'ouvriers — qui n'est pas plus un barème valable — que le chiffre de la production et les capitaux englobés. C'est ainsi qu'au Canada, en 1961, il y avait 32.415 établissements industriels. 790 d'entre eux avaient 13/24e de la production totale, tandis que la petite industrie, au nombre de 21,946 entreprises, en avait 1/24e environ. Quant à la moyenne entreprise, elle était au nombre de 9.679 avec 10/24e de la production. En résumé, si la grande entreprise fournit la plus grande partie de la production, la petite et la moyenne industrie ont leur utilité puisqu'elles fabriquent quelque 42 pour cent de la production. (Annuaire du Canada, 1965. P. 724.)

² La petite entreprise a aussi sa place dans le pays. Ainsi, aux Etats-Unis, elle occupe 40 pour cent de la main-d'œuvre et produit le tiers du produit national brut. Si les colosses sont une cinquantaine, il y a aux Etats-Unis de 11 à 12 millions d'entreprises. Or la petite entreprise (de moins de 500 employés) en compte 5,100,000. Raymond Cartier, dans "Paris Match" du 6 mai 1967.

³ C'est le cas des études du B.A.E.Q., c'est-à-dire du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. Par contre, certains économistes et sociologues voient les choses bien différemment. Ainsi, M. François Bloch-Lainé n'est-il pas allé jusqu'à affirmer devant les Jeunes Patrons de France: "A mon avis, il est fatal que l'exploitation pour cause de médiocrité industrielle ou commerciale s'inscrive un jour dans notre droit". Mais il n'est pas impensable qu'en aidant l'évolution technique et administrative de la petite entreprise, à la moyenne, puis de celle-ci à la grande, on obtienne ce à quoi pense M. Bloch-Lainé: la diminution puis la disparition automatique de l'entreprise non rentable.

Il va bientôt créer un crédit industriel, destiné à faire pour la petite et la moyenne entreprise ce qu'accomplit le crédit agricole pour l'agriculteur. Il lui permettra ainsi de se mieux outiller tout en ne la chargeant pas d'une dette immédiate trop lourde. De son côté, par Arda, par la Société centrale d'hypothèques et par la Banque d'Expansion Industrielle, le gouvernement fédéral fait un effort de collaboration intéressant à ce niveau, alors qu'il y a quelques années, il avait plutôt tendance à s'en tenir aux entreprises d'une certaine importance et d'une certaine région.

95

Quand on se penche sur ce secteur de l'économie québécoise, on se rend compte qu'il a des problèmes très ardues, en dehors des questions techniques et financières. Il a des difficultés à se procurer la matière première qu'il ne peut avoir en abondance: l'acier, les métaux, les corps chimiques, etc., en période de resserrement des approvisionnements, et le bois, dans certaines régions. C'est ainsi que, dans un pays de forêts immenses, il faut aller à l'étranger pour se procurer certaines essences, comme le chêne et le merisier. Il y en a dans les forêts domaniales, mais celles-ci sont soit trop éloignées — ce qui augmente exagérément le coût du transport — soit affermées aux grandes entreprises, qui permettent la coupe dans leurs réserves à des conditions assez onéreuses et en quantité très limitée.¹

Le coût du transport est, en général, un problème sérieux pour l'établissement qui se trouve en dehors des centres de consommation. Si, jusqu'ici, les entreprises des petites villes ont pu y faire face, c'est en compensant avec les salaires payés à leurs ouvriers.² Elles ne le pourront plus guère avec les nou-

¹ Il semble que le gouvernement de Québec soit prêt à faire un effort de répartition des ressources forestières. Cela devrait aider à la solution du problème d'approvisionnement, pourvu que seuls entrent en considération des arguments d'économie provinciale.

² Ce qui, au point de vue social, n'est défendable que si le salaire payé correspond au niveau de vie local.

veaux barèmes de salaire minimal qu'on va leur imposer. Ainsi, des avantages certains vont se transformer en un handicap à cause de l'éloignement des marchés. D'un autre côté, la hausse des salaires permettra peut-être de résoudre le problème du personnel compétent. Il a été un des plus graves pour ces petites entreprises presque incapables de se constituer des cadres, parce que ceux-ci étaient attirés par la grande ville où ils étaient mieux rémunérés, même si leurs charges étaient plus fortes.

On devra essayer de résoudre ce problème des frais de transport qui a pour la petite et la moyenne industrie, située à l'extérieur des grandes villes, une importance très grande. Peut-être aussi devra-t-on l'aider par une diminution des charges de l'impôt sur le revenu, en se rappelant que souvent l'impôt empêche de pratiquer l'auto-financement.¹ Or, c'est par là que la grande industrie et, parfois la moyenne, assure sa continuité, son essor et, parfois, sa survie.

L'individualisme des dirigeants est une caractéristique de l'entreprise au Canada français.² Dans l'ensemble, la petite

¹L'impôt sur le revenu peut être un très grand empêchement à l'auto-financement. L'État en a reconnu la valeur de dépannage en accordant, à certains moments, des taux d'amortissement accéléré. Il a aussi plafonné le taux d'impôt sur le revenu à 21 pour cent, lorsque le profit ne dépasse pas \$35,000.

²Tant que cet esprit subsistera, on pourra avoir confiance dans l'avenir du groupe francophone. Faut-il croire qu'il diminue pour faire face à l'esprit du retraité, qui craint l'avenir et les aventures? Un sondage Gallup serait à ce sujet un peu inquiétant, s'il ne répétait à peu près les mêmes réponses qu'en 1949, c'est-à-dire 17 ans auparavant. À la question posée, huit Canadiens sur dix ont répondu qu'ils préféreraient un emploi permanent bien rémunéré à un emploi mieux rémunéré, mais moins stable. Cette réaction n'est-elle pas celle qui convient à une société qui met la sécurité avant tout, c'est-à-dire à un milieu de fonctionnaires?

Une bien étonnante entrevue de Radio-Canada avec des étudiants de l'Université nous paraîtrait à cet égard assez révélatrice. Presque tous se sont déclarés favorables aux postes de fonctionnaires de l'État. La fonction publique présente actuellement des carrières bien intéressantes; mais pour nous qui sommes dans la bataille quotidienne, l'orientation en masse des jeunes vers l'État nous paraît être une force et une faiblesse: une force pour la fonction publique si elle attire ainsi une jeunesse intellectuellement bien formée et une faiblesse par aspect négatif de l'initiative individuelle que le choix indique. Mais je ne pense pas qu'on aille du côté de l'État par crainte de l'avenir, par désir de sécurité. Je crois qu'on retrouve là ce certain esprit socialisant dont il est question un peu plus loin et qui a gagné profondément les jeunes de vingt à trente ans sous tous les climats et dans tous les pays.

et la moyenne société correspondent assez bien à l'esprit de ceux qui l'ont créée et l'ont amenée au point où elle se trouve. Doit-on condamner cette qualité essentielle du petit ou du moyen entrepreneur ? Je ne le crois pas, parce qu'elle est à la source même de l'initiative. Sans elle, bien peu de choses se seraient faites dans notre milieu et bien peu d'entreprises verraient le jour maintenant, avec les difficultés, les problèmes de la concurrence, de la main-d'œuvre et des impôts. Il faut en reconnaître la valeur à ce niveau, comme un essentiel levain. Toutefois, on doit admettre que si l'esprit individualiste a encore sa place, il faudra qu'il évolue, qu'il accepte des méthodes nouvelles, des initiatives différentes, des collaborations avec d'autres; bref il lui faudra tenir compte de ce qu'il n'a pas beaucoup fait jusqu'ici.

97

Le risque d'écrasement par les très grandes entreprises est un autre fait qu'il faut noter, même s'il n'est pas particulier au milieu québécois. Il est évident que la petite entreprise peut difficilement lutter contre la grande ou la très grande société, sauf si elle se spécialise et si elle se limite à certains produits qu'elle peut fabriquer à assez bon compte pour la consommation locale ou régionale ou, encore, si elle travaille avec une société qui peut l'épauler. Elle est très exposée, cependant, parce que ses coûts peuvent devenir trop élevés par suite d'une hausse rapide des salaires, par des difficultés d'approvisionnement, par une offensive de vente de la grande entreprise. La société moyenne a un peu les mêmes problèmes, mais elle a des ressources plus élevées en hommes et en moyens techniques ou financiers; elle peut tenir tête à la grande entreprise si elle est bien organisée, si ses gens sont suffisamment en contact avec les réalités du marché, si sa direction ne se contente pas de vivre dans l'immédiat, si elle obtient une productivité suffisante et si elle tire de la cohésion de ses services, les avantages que le gigantisme de la grande entre-

prise empêche souvent d'avoir. Au-delà d'une certaine taille, celle-ci a des problèmes que ne connaît pas ou que connaît dans une moindre mesure l'entreprise moyenne si elle est bien dirigée. Un des problèmes principaux de celle-ci sera la distribution de ses produits. Là, elle se heurtera souvent à des adversaires prêts à n'importe quoi pour rompre son réseau de vente; ce qui fatalement entraînera des difficultés presque insurmontables. Dans ce domaine, la qualité du produit, la productivité et l'efficacité de la publicité ne sont pas, en effet, les seuls éléments de succès.



L'entreprise canadienne-française a également un problème d'isolement assez curieux. C'est une autre constante qu'il faut étudier, je crois, avant d'aller plus loin.

S'il n'y a pas d'économie canadienne-française à proprement parler, il y a des Canadiens-français qui ont des entreprises assez isolées dans l'ensemble. La plupart doivent compter presque exclusivement sur leurs compatriotes pour les faire vivre. Règle générale, dans Québec, pour qu'un parlant anglais achète quoi que ce soit d'un parlant français, il faut que le produit soit très original,¹ très bon ou très bon marché et qu'on l'en convainque par la publicité; ou encore, qu'il fasse l'objet d'un monopole d'État.² On voit immédiatement le double problème d'isolement et de camouflage de nom que cela entraîne.³ Le premier peut être par-

¹ C'est le cas de la haute couture, par exemple. C'est celui du matériel de déneigement, du "ski-doo" — cet assez extraordinaire traîneau mécanique monté sur des skis — de l'auto-neige, de certains produits d'alimentation fabriqués au Canada ou importés, du matériel d'incendie, de certains appareils mécaniques, des orgues, etc. Dans le domaine des services, il y a l'avocat qui jouit d'un prestige particulier. Il y a aussi l'ingénieur qui parvient à se faire accepter, s'il devient un spécialiste reconnu; mais il le devient, semble-t-il, par le truchement des gouvernements. Aussi la participation active à la politique est-elle un élément de succès. Dans ce domaine, comme ailleurs, il faut les commandes pour vivre, pour apprendre son métier et pour se faire valoir, là où la concurrence est féroce.

² Et alors quelle tentation pour les socialistes !

³ Camouflage assez lamentable et assez naïf, d'ailleurs.

tiellement corrigé par la publicité; le second donne lieu à un complexe d'infériorité très répandu et qui empêche de juger l'importance de la présence canadienne-française dans le domaine économique. Peut-on deviner des groupes francophones derrière des entreprises portant des noms anglais, à moins de les connaître? Et il y en a, ainsi, un très grand nombre.¹

L'isolement n'est pas théorique. Il constitue un solide barrage qui ne disparaît que dans certains cas, comme l'intervention directe ou occulte du gouvernement. Comment expliquer autrement qu'une grande entreprise de construction maritime et une autre de matériel mécanique commencent à avoir des commandes importantes de matériel de certains groupes anglophones, sans qu'elles les ait sollicitées, dès que l'on sait que le gouvernement s'intéresse à l'affaire par le truchement d'une société mixte. Comme le barrage est systématique, il empêche partiellement l'essor de l'entreprise canadienne-française. On ne pourra y échapper à l'avenir, semble-t-il, que par une spécialisation très poussée de l'entreprise, par la qualité du produit, par l'excellence et l'ingéniosité de sa publicité et par l'audace de ses initiatives: toutes choses qui sont possibles et qui doivent être réalisées si l'entreprise canadienne-française veut se développer quel que soit le domaine où elle exerce son activité. Par ailleurs si, de l'autre côté de la barrière, on voulait bien collaborer, il serait possible de faire disparaître, sinon entièrement du moins partiellement, une cause assez grave de retard du secteur franco-

¹Chose curieuse, les Israélites ont le même désir de camouflage des groupes minoritaires quand ils appellent leurs établissements "Maison Isidore", "Maison Charles", etc. De leur côté, devant la vague nationaliste, certaines grandes entreprises anglo-canadiennes, américaines ou britanniques ont voulu donner à leur nom une allure française: chose à laquelle ils n'avaient malheureusement pas songé au moment de leur constitution. C'est ainsi qu'on a parfois des appellations un peu grotesques. Ce qui est à la fois comique par la forme que l'on donne à la traduction partielle et un peu humiliant pour de grandes et magnifiques sociétés qui croient ainsi se présenter de façon plus sympathique à une partie de la population.

phone, de difficultés ethniques et de conflits. Il ne faut pas le cacher, cela impliquerait aussi de la part des Canadiens français un effort de précision, de travail intelligent, de souplesse et d'organisation commerciale.

100

Le fait d'isolement existe ¹ et il est sûrement un obstacle dans bien des cas. Disparaîtrait-il avec l'indépendance partielle ou totale du Québec? Peut-être, si le milieu devenait assez fort pour créer un climat différent, s'il savait bâtir l'organisation commerciale voulue ou s'il pouvait s'orienter vers des collaborations techniques ou financières, soit avec le milieu canadien anglophone, soit avec l'étranger. Pourvu — et c'est une condition essentielle sur laquelle je reviendrai — que ces collaborations soient dans l'intérêt des deux parties. Pourvu, enfin, que le groupe francophone garde la majorité des actions de l'entreprise nouvelle ou au moins une part assez grande pour qu'il ait l'influence déterminante.

Quel que soit le régime politique, il faudra, pour tirer le maximum de la situation, une génération au courant des techniques les plus modernes de la production, de la vente et de la finance. Il faudra aussi qu'elle soit préparée à toutes les audaces, qu'on ne la forme plus en vase clos, mais qu'on lui ouvre des fenêtres sur le monde ² qu'on l'habitue à l'ini-

¹ Il y a, dans certains domaines, des choses bien curieuses à observer et qui indiquent à quel point les barrières existent. Ainsi, dans l'assurance, les collaborations ont lieu à peu près dans un sens, celui du client francophone et du fournisseur anglophone. Veut-on un exemple? Un jour, une police de responsabilité est imaginée pour les besoins d'une profession particulière. Les conditions en sont très avantageuses. La police est acceptée et recommandée par l'Association professionnelle qui l'a demandée. Or, jusqu'ici, dans la province de Québec à peu près seuls les parlants français et les Israélites en ont bénéficié tandis que dans la province d'Ontario, la même police pilotée par un courtier anglophone n'a pas la moindre difficulté à être souscrite par tous. Il y a là un très curieux problème d'isolement de deux groupes qui s'opposent très nettement, même si leurs intérêts sont communs. On a constaté le même phénomène très longtemps dans les milieux syndicaux, où les oppositions ethniques avaient raison des intérêts de classes les plus essentiels.

² Il est assez intéressant de constater que, quand on a voulu trouver le personnel d'une grande société de prospection minière pour le Québec, c'est parmi les ingénieurs canadiens-français travaillant à l'étranger que le recrutement s'est fait surtout. On a observé le même fait quand on a songé à fonder une aciérie. Dans un autre domaine, ce sera également le cas le jour où l'on voudra trouver les éléments principaux d'une troupe d'opéra.

tiative,¹ qu'on lui donne le désir de faire grand, de laisser quelque chose derrière soi, de ne pas avoir la crainte de l'avenir. Dans ce sens, il lui faudra éviter d'avoir cet esprit du fonctionnaire qui cherche, avant tout, un poste stable, une retraite confortable et pas d'histoires. Et surtout il faudra éviter le nivellement par le bas auquel tend malheureusement l'attitude syndicale, sous prétexte d'établir une justice sociale. Quel que soit le régime politique, si les francophones veulent jouer un rôle plus grand dans l'économie de leur pays, exercer des fonctions d'autorité permanente et en profondeur, ils devront se convaincre de ces idées simples, mais qui sont au départ du succès.

101

III — L'avenir de l'entreprise au Canada français

*"Les conseils des vieillards sont
comme les soleils d'hiver; ils éclai-
rent et ne réchauffent pas."*

André Maurois

Durant le prochain quart de siècle, l'entreprise au Canada français sera ce qu'on la fera. Truisme? Assurément, mais je ne pense pas qu'on puisse dire davantage sans courir le risque de se tromper lourdement, tant les choses, les équipes et les politiques changent rapidement. Quel que soit le régime, tout dépendra de l'aspect que prendra alors l'économie du pays. Je crois que l'on peut indiquer ici tout au plus quelques conditions d'essor ou même de survie du groupe francophone dans le domaine qui nous occupe.

¹Dans bien des domaines, les sujets d'élite existent, mais on ne les utilise pas. Il semble qu'un grand nombre doivent aller à l'étranger pour qu'on reconnaisse leur valeur. Trop souvent, en effet, ils trouvent ailleurs ce qu'ici on ne paraît pas prêt à leur offrir à moins d'une intervention particulière. Comment expliquer autrement que certaine grande entreprise ne pouvait guère avoir d'ingénieurs compétents tant qu'elle n'a pas été nationalisée. Soudain, la nouvelle société mue par un esprit différent, en a trouvé d'assez efficaces pour leur faire exécuter des travaux de l'envergure des barrages de la Manicouagan. Cela est extrêmement troublant pour ceux qui veulent réfléchir au problème de l'essor économique du Canada français.

- a) *Assurer l'adaptation, la transformation de l'entreprise et ne pas hésiter à avoir recours aux collaborations extérieures.*

102

Je ne pense pas que cesse la poussée d'initiative individuelle, qui vient des couches les plus actives de la population, c'est-à-dire, encore une fois, le peuple, la petite et la moyenne bourgeoisie. Mais pour qu'elle donne des résultats valables, il faudra que ses initiatives soient mieux étudiées, mieux coordonnées, mieux exécutées. Elle ne pourra plus se lancer au hasard des jours et des circonstances, sans se demander où elle va et comment elle y parviendra.¹ Les entrepreneurs, les intermédiaires, les pouvoirs publics et les enseignants spécialisés le comprennent de plus en plus et sont disposés à collaborer dans des études d'ensemble ou dans des recherches particulières qui indiqueront la voie à suivre, les productions et les débouchés possibles dans une région.² Il est essentiel qu'il en soit ainsi, car la grande entreprise va continuer de se répandre³ dans une société où, de plus en plus, il faudra lutter pour trouver les marchés nouveaux, pour faire face à une concurrence très

¹ Il est nécessaire que la recherche dans ce domaine soit poussée le plus loin possible, quel qu'en soit le coût: recherche individuelle là où les moyens le permettent, recherche collective par un centre du patronat bien organisé, par les corps intermédiaires ou en collaboration avec l'Etat par le truchement du Conseil d'orientation économique, par exemple. Recherche limitée à la productivité, à la mécanisation, aux marchés, aux méthodes de travail si l'on ne peut aller plus loin.

² Comme celle que le Bureau d'aménagement de l'est du Québec a faite pour les comtés de la Gaspésie et du bas de Québec et celles que conduit périodiquement Arda dans une collaboration intéressante des gouvernements fédéral et provinciaux. Il existe également des organismes comme le Conseil d'Orientation Économique qui peuvent rendre les plus grands services par les études de planification qu'elles ont entreprises.

³ Il faut reconnaître que ce sont les grandes entreprises qui permettent à un pays de se développer. Ce sont elles qui cherchent des matières nouvelles, des produits nouveaux, qui emploient les méthodes d'administration, de publicité, de vente et de productivité les plus efficaces. Il ne faut pas l'oublier. Ainsi, Noranda Mines va bientôt ouvrir une usine d'essais à Noranda pour l'exploitation d'un procédé nouveau de réduction du minerai que lui a indiqué son laboratoire de Pointe-Claire. Toutes les grandes sociétés ont soit des bureaux d'études, soit des services de recherches statistiques ou techniques. Sans aller jusqu'à la recherche pure, elles tendent à l'amélioration de leurs produits, de leurs affaires en chargeant des savants ou des techniciens de faire des travaux qui dépassent leurs soucis et leurs problèmes immédiats.

âpre, pour trouver des méthodes de travail mieux adaptées et des produits nouveaux. L'exemple de la pétrochimie est intéressant à ce sujet, avec les extraordinaires utilisations des produits plastiques, en particulier. Si la moyenne entreprise est incapable de faire des recherches pour trouver ces matières nouvelles, elle pourrait se grouper, constituer des bureaux d'étude et faire faire des sondages assez poussés pour pouvoir évoluer à temps.¹ Elle devrait tout au moins s'organiser pour tirer partie des produits, des idées, des études faites ailleurs. C'est ainsi que la recherche prend au moins trois aspects: la recherche pure qui ne vise qu'à trouver des matières nouvelles, des orientations différentes, sans se préoccuper de leurs applications, la recherche appliquée qui cherche des méthodes d'application immédiate, des produits rentables, des simplifications ou des améliorations des procédés. A un niveau différent,² il y a la recherche commerciale qui tend à l'utilisation pratique des produits nouveaux, à leur rentabilité, à la productivité, à l'étude des marchés et de la demande, à l'adaptabilité de l'entreprise aux conditions nouvelles. C'est à cette forme que doit tendre la société moyenne ou petite, soit individuellement, soit collectivement. Ainsi, elle évitera de se trouver tout à coup devant un vide presque complet, comme ce fut le cas pour tant de sociétés dans le passé, que l'on a lancées ou relancées, avec une capitalisation hypertrophiée, sans tenir compte du lendemain. Pour résister, la moyenne entreprise devra voir plus grand, ne pas hésiter à faire faire des travaux en commun, à se fusionner avec d'autres au besoin, à rechercher des collaborations techniques ou financières avec le Canada anglais ou avec l'étranger. Il ne s'agira pas pour elle d'attendre qu'on vienne lui offrir de

¹ Comme il est dit précédemment, le centre du patronat pourrait rendre de précieux services s'il était suffisamment bien organisé et appuyé et s'il disposait des ressources et des équipes nécessaires.

² Mais non moins utile.

l'acheter. Se vendre au plus offrant est une solution facile et d'un rendement individuel immédiat, mais il faut éviter cet écueil si l'on veut que le groupe dure. Souvent, ainsi, on cède devant la crainte de l'avenir, devant une concurrence trop âpre, devant des besoins de liquidité ou encore devant la perspective menaçante des droits successoraux — car c'en est une dans bien des cas.¹ On préfère toucher une grosse somme et régler ses problèmes immédiats sans penser à ses collaborateurs et au groupe. Il y a d'autres solutions possibles quand on n'attend pas trop tard. A 70 ou à 75 ans, c'est la sécurité de l'individu qui compte davantage. Mais pourquoi ne pas créer plus tôt l'équipe qui tiendra l'entreprise et la développera ? Pourquoi ne pas prévoir à l'avance la situation critique qui se présentera un jour ? Il ne faut plus vouloir garder tout pour soit: autorité, prestige, initiative, projets d'avenir. Si l'on a été assez sage pour assurer la succession dans la famille si la chose est possible, ou avec des gens à qui la société appartiendra rapidement sans les surcharger, on aura assuré la survie de celle-ci et on l'aura préparée à atteindre un niveau plus élevé. Si tous ne peuvent pas obtenir de leur vivant que leur affaire devienne une grande entreprise, ils doivent permettre à leurs successeurs de lui donner l'essor voulu. Or, cela s'obtient généralement grâce aux initiatives de la jeune génération. Celle-ci n'a pas peur de l'avenir. Elle est audacieuse et, si elle est bien formée, elle fera franchir rapidement de nouvelles étapes à la société.

C'est dans ce sens que devra se faire l'effort des générations nouvelles, sans quoi il faut prévoir l'effritement graduel du bloc économique canadien-français, quel que soit le régime au pouvoir.

¹ Il est intéressant de noter à ce sujet que certaines provinces se préparent à supprimer les droits successoraux dont la Commission Royale d'enquête sur la fiscalité vient de recommander la disparition. Malheureusement, il semble qu'en même temps elle a suggéré que l'héritage soit considéré comme un revenu et qu'à ce titre il soit taxé sur la base de 50%. Il y a là une solution nouvelle du problème fiscal mais qui pourrait être désastreuse dans le cas des entreprises familiales en particulier.

De plus en plus, le groupe francophone pourra compter sur des éléments qu'il n'avait pas dans le passé. L'instruction est plus répandue, mieux orientée, d'une qualité meilleure et mieux adaptée aux besoins de l'heure. Il y a des équipes spécialisées qui, avec l'expansion de la formation supérieure, seront de plus en plus nombreuses: ingénieurs, administrateurs, techniciens, chercheurs. Le milieu canadien-français est à ce point de vue beaucoup plus avancé qu'il ne l'était il y a 25 ans. Tant dans l'entreprise privée que publique, il y a des gens en place, dans les entreprises appartenant aux francophones ou aux autres. Ils connaissent à fond leur métier, quand on leur donne l'occasion de diriger de grands travaux, de grandes sociétés ou de grands mouvements.¹ Ils ont les qualités nécessaires et ils le démontrent par les résultats. Ils ont aussi la possibilité de se procurer les capitaux par voie de souscription d'actions ou d'emprunt pourvu que l'entreprise soit bien dirigée, viable, que ses ressources soient réelles et non cachées dans des inventaires avec lesquelles on a joué. Ces capitaux, on peut se les procurer auprès d'entreprises provinciales comme la nouvelle caisse de crédit industriel que le gouvernement provincial se propose de fonder ou fédérales, comme la Banque d'Expansion Industrielle ou, enfin, auprès des entreprises de crédit privé² les banques commerciales, les intermédiaires ordinaires entre le prêteur et l'emprunteur. On peut également songer à des collabora-

¹ Comme le barrage de la Manicouagan, la Commission des Transports, le métro et l'exposition internationale de 1967 qui sont de magnifiques exemples de collaboration. Il y a aussi Bell Telephone Co. of Canada, Borden, Société Radio-Canada et de grandes sociétés d'ingénieurs spécialisés, très bien cotés dans le monde entier. Il y a, enfin, des entreprises comme la Société Générale de Financement, les groupes Bienvenu (finance), Carrière (commerce), Beauchemin (mines), Brillant (industries) ou certaines grandes banques et aussi les syndicats ouvriers comme la C.S.N. et le Congrès du Travail. Il y a, enfin, les entreprises coopératives comme les Caisses populaires Desjardins, les hôpitaux qui sont devenus de grandes entreprises, et les communautés religieuses dont certaines ont un nombre considérable de maisons qui en font des établissements de très grande envergure.

² Pour la construction d'usines ou l'achat échelonné de machinerie, il y a la location en vertu d'un prêt-bail ou d'ententes particulières, qui sont autant de moyens d'action à la portée de l'entreprise de toute taille.

Ces collaborations avec des gens de l'extérieur sont non seulement possibles, mais elles sont désirables, pourvu que l'on évite, encore une fois, que ces derniers mettent la main sur l'entreprise tôt ou tard. Et c'est là qu'interviennent la force de réaction des intéressés, une certaine fierté nationale, un désir d'être utile à la communauté, de résister à un envahissement des capitaux de l'extérieur, qui est dangereux quand il n'est pas canalisé ou endigué et quand on le laisse libre d'agir dans le sens uniquement des intérêts de l'autre partie. Veut-on quelques chiffres pour le comprendre ? Et d'abord, une statistique qui souligne la marée montante des capitaux étrangers, américains en particulier, et leur main mise sur certains secteurs de l'économie canadienne:

Pourcentage de l'industrie canadienne
que détiennent les capitaux étrangers
ou qu'ils contrôlent

	1954	1961	1963
Industrie manufacturière	51	59	60 (46) ¹
Pétroles et gaz naturel	69	74	74 (62)
Mines et affinage des produits miniers	51	59	59 (52)

Quand on examine certains de ces chiffres d'un peu plus près, on constate qu'en 1961, dans l'industrie manufacturière, l'étranger et les Américains en particulier, par voie d'action ou de contrôle, avaient 99% des entreprises de caoutchouc, 97% des usines fabriquant des automobiles ou des accessoires, 79% de l'industrie chimique, 78% du matériel électrique. Ils avaient aussi 69% de la production du pétrole

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent la part des Etats-Unis.

et du gaz naturel.¹ Ces chiffres remontent à quelques années antérieures. Or, l'entrée des fonds étrangers continue.²

108 D'autres faits sont également intéressants à étudier ici, je crois, pour montrer ce que représente pour l'entreprise canadienne la pénétration des capitaux américains, comment elle se fait et comment elle constitue à la fois un facteur d'essor économique et un danger pour l'autonomie nationale. Ils indiquent aussi l'avantage considérable que l'exportation de capitaux d'investissement présente pour le pays d'origine.³ Ces faits, et les chiffres qui les accompagnent³ proviennent de déclarations faites par certains grands industriels américains, devant le "Committee on Ways and Means" de la Chambre des Représentants à Washington.⁴ La première est du président de Procter & Gamble Co. — cette grande entreprise de savonnerie américaine qui inonde le Canada et l'Europe de ses produits.

En résumé, note M. Neil McElroy, durant les dix dernières années:

1° — Nous avons placé à l'étranger environ 11 millions de dollars et nous y avons emprunté 67 millions;

¹ Ces chiffres proviennent soit de "Quarterly estimates of the Canadian Balance of International Payments — first quarter 1966" P. 17, soit de "Canadian Balance of International Payments 1961 and 1962, and International Investment Position", P. 83.

² Ainsi, on estime que les fonds américains, placés au Canada en 1967, seront de l'ordre de deux milliards quatre cent trente millions, contre deux milliards quatre-vingt-dix millions en 1966. Ces chiffres proviennent d'une estimation du United States Department of Commerce fait en décembre 1966. Le chiffre de 1967 se répartit ainsi:

	millions
industrie manufacturière	1,183
industrie minière et de raffinage des métaux	345
industrie pétrolière	665
autres industries	237

Source: "Financial Times of Canada" du 24 avril 1967, P. 1.

³ Par un curieux phénomène contraire, le Canada a aussi exporté à l'étranger des sommes considérables qui y ont réalisé partiellement ce que les capitaux américains accomplissent au Canada. C'est un processus à la fois intéressant, explicable au point de vue financier et lamentable au point de vue national.

⁴ M. Eric W. Kierans les cite dans "Les Conséquences économiques des directives américaines" au cours d'une conférence qu'il a faite en février 1966.

2° — Nous avons rapatrié aux États-Unis 47 millions en dividendes;

3° — Par ailleurs, nous avons exporté à l'étranger pour 243 millions de matières premières et de machinerie utilisées pour nos affaires dans les pays où nous nous sommes installés.

Le dossier d'Abbott Laboratories International Co. est non moins intéressant puisque, de 1956 à 1960, après avoir placé environ 2 millions à l'étranger, cette société a reçu \$9,300,000 en dividendes et remboursement d'avances, tout en exportant pour une somme nette de 50 millions de dollars de marchandises ou de produits divers.

109

Il ressort de ces chiffres,¹ qu'avec des sommes relativement faibles,

a) les grandes sociétés américaines, dites "internationales", parviennent à s'emparer de certains marchés étrangers ou à y prendre une place importante.

b) les indigènes collaborent étroitement avec elles pour leur permettre de réaliser cet objectif en leur fournissant l'excédent des sommes nécessaires, soit pour financer leur essor, en leur permettant de construire des usines dont le coût de production est réduit au minimum grâce à leur outillage; soit pour acheter les entreprises des concurrents indigènes, soit pour les neutraliser en bouleversant leurs réseaux de distribution.

c) les États-Unis eux-mêmes en tirent un avantage considérable au titre de l'exportation et des rentrées de fonds.

C'est ainsi que le Canada risque de perdre la maîtrise complète de son économie petit à petit,² tant la pénétration

¹ Qui ne sont que deux exemples, mais combien éloquentes !

² Le professeur Jacques Parizeau affirme même que le Canada est la seule nation industrialisée qui ne possède aucune autonomie économique.

des capitaux américains est constante dans presque tous les domaines. Or, si les politiques commerciales viennent du siège social des entreprises elles-mêmes, certaines directives d'ensemble sont données par le gouvernement américain. Si on le laisse faire, celui-ci exerce une influence indirecte sur la politique commerciale et l'économie du pays où s'installe l'entreprise américaine.¹

110 Si l'on veut que l'entreprise canadienne résiste à la marée montante des capitaux étrangers, il faudra que le gouvernement central adopte des mesures précises et assez étendues, quel que soit le régime politique.² Déjà, il a fait un effort systématique dans le domaine des banques, des sociétés de fiducie et des assurances en plafonnant les participations nouvelles de l'étranger. C'est ainsi qu'il a fixé la souscription totale à 25% de la capitalisation et la participation individuelle à 10%. Peut-être faudra-t-il faire la même chose dans d'autres domaines, tout en cherchant à ne pas tarir une source de fonds et d'initiatives indispensables dans certains secteurs, comme les entreprises où le capital de risque est élevé et où les connaissances du métier, ainsi que les relations avec le marché extérieur sont indispensables.

¹ Il y a abus quand le pays étranger a recours à des mesures comme "les Directives" données aux entreprises américaines au Canada il y a un an environ. Dans ces instructions, le gouvernement précisait comment les entreprises doivent procéder, en particulier, pour les rentrées de fonds. C'est ainsi que le ministre du Commerce américain, M. Connors, a défini la politique de son pays envers les entreprises détenues à l'étranger par les ressortissants américains: "On demande à chaque directeur général de maximiser les efforts de sa compagnie pour la balance des paiements par une série de moyens, y compris l'accroissement des exportations, le rapatriement des revenus de l'étranger, le rapatriement des avoirs financiers à court terme et l'utilisation maximum des capitaux obtenus à l'étranger pour des fins d'investissement". Cité par E. W. Kierans, P. 13.

² Les mesures de contrôle doivent être prises par le gouvernement central, si l'on ne veut pas que les capitaux étrangers installent leurs établissements dans une province limitrophe de celle qui prendrait les décisions. C'est, je crois, le même problème qu'ont les pays du Marché Commun, en Europe. Si l'un d'eux s'oppose trop fermement à l'entrée des capitaux étrangers, il est certain que ceux-ci construiront leurs usines dans un autre pays englobé dans le Marché. Ainsi, le premier n'aura pas l'avantage de la production des usines nouvelles et celles-ci y vendront leurs produits sans être gênées par des droits de douane.

Dans la province de Québec, des initiatives complémentaires, comme la Société de prospections minières, sont intéressantes pour indiquer le champ d'action disponible et ses richesses et pour exercer le contrôle nécessaire sur leur utilisation. Peut-être, l'état provincial pourrait-il compléter son initiative dans ce domaine, en se faisant remettre des actions du trésor par les sociétés exploitantes. En procédant ainsi, il gênerait moins celle-ci qu'en se faisant verser des redevances à une époque où les charges sont lourdes. De plus, ces actions permettraient au pays de toucher une part importante des bénéfiques et la plus-value des actions, une fois terminée la mise en marche de l'entreprise. Il y a peut-être là une solution qui mettrait l'État dans la position d'un actionnaire important, sans autre risque que des frais de prospection et d'information, tout en chargeant l'entreprise le moins possible à une époque où elle a des problèmes difficiles. Au point de vue du Canada français, l'avantage serait aussi grand parce que, ainsi, l'État jouerait un rôle d'actionnaire important lui permettant de faire entrer dans la Société des ingénieurs, des administrateurs, du personnel spécialisé qui, en se formant, prendrait les bonnes places laissées presque toujours jusqu'ici aux anglophones et aux néo-Canadiens. S'il est bon que chacun ait sa part, il n'est écrit nulle part que les autres aient nécessairement la meilleure.

111

Il est assez curieux de voir comment procède un autre voisin des États-Unis, le Mexique. Celui-ci subirait la même poussée envahissante des capitaux s'il n'y veillait.¹ Pour se protéger, tout en utilisant les puissants moyens d'action des nations étrangères et des États-Unis en particulier, le Mexique

¹ En septembre 1966, le président de la République mexicaine a défini ainsi la politique de son pays: "Lacking the volume of capital needed to insure the adequate rate of economic development, we have already stated that we accept upon conditions foreign investments as a complement of national investment". Mexico 1966. P. 169. C'est dire en somme: nous acceptons les capitaux étrangers, mais à nos conditions.

a adopté une politique qui tend:

a) à lui apporter des collaborations dont il a un besoin essentiel pour assurer l'expansion de son économie, la formation des cadres indigènes, la participation de ses élites à l'essor du pays et l'emploi de sa population. Comme on sait, celle-ci a eu une extraordinaire croissance¹ depuis qu'on est parvenu à lutter efficacement contre le paludisme, la tuberculose et les infections intestinales.

112

b) à empêcher le capital étranger de mettre la main sur les secteurs essentiels de la vie économique: l'électricité, les banques, les ressources naturelles, les services publics.

c) à éviter que l'étranger ne s'empare entièrement et définitivement de l'industrie secondaire.

Le Mexique parvient assez bien à ce triple résultat, semble-t-il, en exigeant par exemple que la part du capital mexicain soit de 51% à 66%, selon le cas, pour les entreprises minières, et en insistant pour que, dans le cas des entreprises commerciales et industrielles, étrangers et Mexicains collaborent étroitement pour la fondation ou l'exploitation des entreprises nouvelles. Pour les établissements existants, il semble que, sous la poussée plus ou moins directe du gouvernement, les grandes sociétés consentent à vendre une part assez importante de leurs actions aux Mexicains. Or, la politique suivie n'empêche pas les capitaux étrangers d'entrer au Mexique. Ainsi, de 1960 à 1965, ils sont passés de 78 millions à 197 millions.² Même si on est loin de l'afflux que l'on constate au Canada, la marche est croissante et n'est pas arrêtée par de sévères mesures de contrôle.

Cet exemple du Mexique paraît d'autant plus à retenir qu'au Canada une initiative de la Bourse de Montréal, vers

¹ De 1.7% par an durant la période 1930-1940, l'augmentation de la population est passée à 3% par an de 1950 à 1960 et à 3.3% par an de 1962 à 1965. C'est ainsi que le chiffre total de la population est passé de 25.791.000 en 1950 à environ 40 millions en 1966. *Ibid.*, p. 29.

² "Mexico 1966" — P. 180 à 182.

1961, s'est vu opposer un refus catégorique de la part des sociétés américaines, à qui on avait demandé d'inscrire leurs titres à la bourse pour en faciliter la vente. Dans les "Conséquences Économiques des Directives",¹ M. Eric W. Kierans cite les réponses qui lui ont été faites. Elles vont d'un "non" catégorique à la suggestion que le capitaliste canadien achète tout simplement aux États-Unis le titre de la maison américaine même. Par ailleurs, il faut se rappeler qu'un bon nombre d'autres sociétés étrangères ont au Canada une indépendance presque complète, qu'elles ont inscrit leurs actions en bourse et qu'on peut les y acheter librement.²

113

Ce qu'il faut retenir de ce qui précède, ce n'est pas tant ce qui s'est fait jusqu'ici que ce qui devra se faire, si l'on veut que l'économie garde son autonomie et que le groupe francophone voit sa place augmenter régulièrement au point de correspondre à son importance numérique. Il y a là une condition très importante, si le Canada doit exercer les droits de contrôle et d'orientation qui sont ceux d'un pays souverain. C'est une condition primordiale de l'effort individuel du groupe canadien dans son ensemble, quel que soit le régime politique de demain. C'est pourquoi j'ai accordé à la question une place qui, au premier abord, peut paraître démesurée.

b) *Avoir de meilleures relations entre patrons et ouvriers.*

De meilleures relations des patrons avec les ouvriers me paraissent également un des problèmes les plus graves du prochain quart de siècle.³ L'attitude actuelle des deux parties est mauvaise dans l'ensemble. D'une part, on a des patrons plus ou moins isolés, qui ont bien peu souvent une politique

¹ Appendix B. — Texte d'une conférence prononcée par M. Eric W. Kierans devant la Toronto Society of Financial Analysts en 1966.

² C'est le cas, par exemple, du groupe Alcan.

³ Même si le pourcentage des ouvriers syndiqués est relativement faible, c'est la politique des syndicats ouvriers qui domine le problème des relations du travail et du capital au Canada, comme dans la plupart des pays du monde.

114 ouvrière véritable. Presque toujours, chacun attend que le choc se produise. Il cherche avant tout à limiter les dégâts en utilisant les moyens mis à sa disposition par la législation ouvrière. De leur côté, les syndicats emploient toutes les tactiques possibles. Peut-on blâmer les uns et les autres ? À court terme peut-être que non, mais à long terme, sûrement. Le patron s'en tire le mieux possible. Ce qu'il veut avant tout, c'est ne pas surcharger son prix de revient. Même s'il est obtenu de manière bien pragmatique, le résultat immédiat n'est pas mauvais. Mais le patron pousse ainsi les syndicats à demander le maximum pour obtenir ce qu'ils pourront. Ceux-ci sont orientés actuellement presque entièrement vers l'obtention du maximum de rémunération. Pour résister à la concurrence des autres syndicats, il leur faut obtenir le plus possible pour empêcher que leurs troupes ne changent de camp. L'escalade est très nette, un avantage accordé dans une entreprise étant aussitôt exigé dans une autre. Ce qui entraîne parfois des résultats inattendus, comme la faillite de l'entreprise à plus ou moins long terme, la diminution de ses ressources liquides à un point dangereux, le déménagement à un autre endroit où la production est plus facile, à cause du marché, du transport, des moindres exigences d'un autre syndicat, de l'approvisionnement en matières premières moins coûteux, plus abondant ou, enfin, comme la mécanisation plus poussée de l'entreprise, qui est un résultat des difficultés ouvrières aussi bien que des progrès mécaniques nécessaires. Dans un avenir plus ou moins rapproché, tout cela se traduit souvent par une diminution du nombre d'ouvriers ou, encore, par la nécessité d'une réadaptation coûteuse et qui n'est possible qu'à un certain âge.

L'entreprise au Canada français, comme ailleurs, devra prendre une attitude différente envers le monde ouvrier si elle veut survivre ou se développer. De plus en plus, les patrons devront se grouper pour étudier leurs problèmes, leurs

besoins et leurs politiques en commun. Il sera très important qu'ils mettent de côté cet individualisme qui les a servis, qui les servira encore dans certains domaines, mais qui, pour la solution des problèmes ouvriers, ne peut que les desservir. Il leur faut opposer, à un syndicalisme bien organisé, un patronat uni et ayant ses politiques d'ensemble. Il faut qu'ils puissent prendre à l'avance des attitudes précises, conciliatrices autant que possible, qu'ils ne donnent pas l'impression de vouloir rouler l'autre partie (qui ne s'en prive guère d'ailleurs). Il faudrait aussi que, de part et d'autre, cesse cette attitude négative qui, souvent, entraîne des conflits où la mauvaise foi est évidente. Ne peut-on imaginer, comme en Suède, des interlocuteurs également forts, également bien organisés et bien documentés et ayant des ressources considérables, qu'on les appelle fonds de grève ou réserves d'éventualité. Il est évident qu'en Suède, une masse de manœuvre de 75 millions donne au patronat une position de force, qui accorde à la menace de lock-out une valeur de négociation certaine. Mais il y a aussi tous les services que le centre du patronat apporte: services d'étude, de statistique, de planification, mais également de négociation et d'intervention, qui complètent l'organisme et en font une force de frappe efficace à une époque où la puissance est au nombre organisé et non à l'individu isolé.

115

Pour obtenir un résultat positif, il faut, je pense, que changent les méthodes de travail et surtout l'esprit. On ne doit plus avoir l'impression d'une lutte sans merci, où tous les moyens sont bons: mensonges, propagande tendancieuse qui va de l'à-peu-près vrai à l'à-peu-près faux. Il en résulte une situation presque intolérable quels que soient les résultats obtenus dans l'immédiat.

Pour faciliter l'évolution, faut-il avoir recours à la co-gestion, à l'actionnariat populaire ou simplement à l'infor-

116

mation méthodique, honnête du travailleur, à la participation de l'ouvrier et des cadres à certains aspects de l'administration, mais non du syndicat lui-même ?¹ Théoriquement tout au moins, celui-ci n'a rien à voir à la direction de l'entreprise. Quelle que soit la méthode suivie, il faudrait qu'elle réunisse les parties, plus qu'elle ne les éloigne, comme on le fait actuellement. Pour cela, il faudrait de part et d'autre, aborder les solutions non dans un esprit de revendication acerbe, de droits acquis, mais avec le désir de rapprocher définitivement des frères ennemis qui devraient travailler à l'œuvre commune. Comment veut-on qu'il en soit ainsi, disent les syndicats ouvriers, tant qu'on ne donnera pas à l'employé l'impression qu'il joue dans l'affaire autre chose qu'un rôle passif ou tant qu'il remplira une fonction de robot à qui on verse le salaire maximal que peut supporter l'entreprise. C'est quand il aura l'impression de participer à la vie de celle-ci, à son orientation, à ses bénéfices, à l'accroissement de valeur de l'entreprise dont seul l'actionnaire profite à l'heure actuelle, qu'on obtiendra des résultats valables — affirment certains des représentants les plus autorisés du travail. En France, quelques sociologues, comme René Capitan et Louis Vallon,² pensent que le rapprochement pourrait se faire au niveau du droit de propriété, en faisant bénéficier l'employé d'une part de l'auto-financement. C'est une idée qui, au premier abord, paraît intéressante, mais elle pourrait avoir en France, aussi bien qu'au Canada, une influence néfaste si elle tarissait plus ou moins

¹ Quelle que soit l'importance de l'entreprise, l'opposition du patronat canadien est très tranchée. Celui-ci s'oppose à une participation de l'ouvrier ou même des cadres à la direction de l'entreprise.

² Ils sont au point de départ de ce qu'on appelle en France "l'amendement Vallon" connu sous l'appellation d'article 33 de la loi no 65-566 du 12 juillet 1965.

Aussi bien le patronat que les syndicats sont opposés à l'amendement Vallon. Il semble que ce que l'ouvrier veut, c'est avant tout une rémunération élevée et immédiate. Fait assez curieux, malgré l'intérêt qu'il a toujours porté au sort des ouvriers, M. Vallon a été battu aux dernières élections françaises. C'est un autre exemple des insondables réactions de l'électorat.

une source de financement, qui, en Amérique en particulier, est la principale cause de l'essor des entreprises. En écrivant cela, j'ai sous les yeux les chiffres de cinq grandes sociétés canadiennes. L'une — fabrique de pâtes et papiers — a un capital de \$26 millions et des bénéfices réinvestis dans l'entreprise de \$20 millions. Une autre a un capital à peu près égal à ses bénéfices réinvestis. Une troisième — grande entreprise minière — a un capital de 66 millions de dollars, un surplus d'apport de cinq millions et des bénéfices accumulés de \$170 millions, qui ont été replacés dans l'entreprise. La quatrième — entreprise d'État — a des capitaux accumulés dans l'entreprise de \$450 millions. Enfin, une grande entreprise pétrolière a, en marge d'un capital de \$250 millions, des profits retenus dans l'entreprise de l'ordre de \$374 millions. On voit par là l'importance de l'auto-financement pour la grande entreprise. Pour la petite et la moyenne société, son importance relative est non moins grande.

117

On parle aussi de participation dans les bénéfices sous une forme quelconque, de souscription aux actions de la société a un prix moindre que le cours ordinaire, ce qui se pratique un peu au Canada et, sur une assez grande échelle, aux États-Unis ¹. Jusqu'ici, il ne semble pas que, dans l'ensemble, on soit très favorable à toutes ces solutions au Canada, sauf

¹ C'est ainsi que de 1962 à 1965, le nombre des ouvriers-actionnaires est passé de 439.000 à 647.000 aux États-Unis. En 1967, il devrait atteindre un million, écrit Raymond Cartier dans "Paris Match" du 6 mai 1967. Et il ajoute: Comme certaines autres grandes sociétés américaines, General Motors garantit son personnel contre la baisse de ses titres qu'il détient — "ce qui est une mesure démagogique et une erreur". A côté de cela, le groupe Alcan-Aluminium met à la disposition de son personnel des actions qu'il peut souscrire au prix de 92 pour cent de la cote du jour. Il a aussi un fonds de participation aux bénéfices dont le chiffre est calculé suivant la formule suivante: chaque année, une somme est portée à un compte spécial représentant 1/10e de l'excédent "des bénéfices nets de l'entreprise sur le revenu théorique, calculé au taux de 6 pour cent de son capital investi".

La société se réserve le droit d'attribuer ce fonds aux employés "qui contribuent de façon appréciable au succès de l'entreprise par la qualité de leur travail ou la nature de leurs services". C'est son droit strict de procéder ainsi, même si, dans ce cas, interviennent des considérations qui la regardent, mais que les syndicats ne peuvent pas accepter pour des motifs bien différents. Source: bilan de 1966, p. 37.

118 pour les cadres qui, gagnant assez pour économiser, peuvent profiter d'une offre avantageuse au moment de la souscription. Or, comme on sait, les choses changent très vite dans le monde des affaires. Il arrive qu'en période creuse, la souscription se révèle mauvaise momentanément ou pendant un long moment; ce que l'actionnaire non formé aux risques de son état ne peut pas ou ne veut pas accepter. C'est ainsi qu'une solution bonne en soi et, souvent, très profitable après un certain nombre d'années, peut être psychologiquement mauvaise dans l'immédiat ou dans un avenir plus ou moins lointain.¹

Quel que soit le régime politique de demain, de bonnes relations entre patrons et ouvriers seront l'une des conditions essentielles de l'économie. Et c'est pourquoi on peut dire que, dans les années à venir, il y aura là un autre problème essentiel d'essor ou de survie de l'entreprise au Canada français.

c) *Se dégager d'un certain esprit socialisant*

Il y a en ce moment, dans la province de Québec, un esprit socialisant très répandu dans la jeune génération et parmi les intellectuels et les syndicalistes. C'est ainsi qu'on voit des partis, traditionnellement de droite, avoir des politiques de gauche sous la poussée des jeunes couches, des événements ou des revendications ouvrières et ne pas s'en étonner. Cela est tout à fait compréhensible quand on songe aux influences exercées par les milieux syndicaux et à la nécessité de réprimer ou d'empêcher les abus qu'un milieu économique quelconque ne peut éviter, quelle que soit la clairvoyance de ses dirigeants. S'il a une grande qualité de dyna-

¹ On cite en Angleterre le cas d'une grande société de courtage d'assurances, dont les titres vendus au personnel à un prix x n'ont jamais repris leur valeur initiale. Ainsi, une mesure, destinée à rapprocher les parties intéressées, contribue à les éloigner en faisant naître un doute sur la bonne foi de l'opération dans l'esprit de certains.

misme, le capitalisme doit être contenu dans une économie surveillée ou tout au moins planifiée indicativement; sinon il se détruit lui-même. C'est, je pense, ce que M. Raymond Aron a appelé "l'auto-destruction du capitalisme".¹

On constate tous les jours ces tendances socialisantes, aussi bien à la radio qu'à la télévision, dans les conversations ou dans les journaux et les recommandations des syndicats. Dès qu'une chose, une entreprise ou un mouvement ne vont pas ou ne fonctionnent pas comme on le souhaiterait, on suggère à l'État d'intervenir, non pas comme un élément catalyseur, supplétif ou stabilisateur, mais pour remplacer l'initiative privée. Déjà, il est vrai, certaines entreprises nationalisées ou certains monopoles ont donné des résultats intéressants par suite de l'esprit qui a présidé à leur création et des hommes qui les ont dirigés depuis leur fondation. Dans la plupart des cas, on a donné aux organismes le pouvoir de décision voulue, tout en leur permettant d'avoir des tarifs rentables. On leur a demandé avant tout d'être utiles aux contribuables et de ne pas être déficitaires. Dans le domaine de l'assurance, c'est le cas, par exemple, de la Régie des Rentes Viagères, qui a des tarifs suffisants, une politique de placement avantageuse et une administration satisfaisante. Par contre, en créant l'assurance hospitalisation, on a procédé avec une légèreté assez étonnante. Au lieu de permettre à l'entreprise de s'organiser avant de commencer ses opérations, on a lancé l'assurance sans trop savoir où on allait et sans se préoccuper de faire participer le public à une initiative qui, partout ailleurs, est déficitaire.² Les résultats ne se sont pas fait attendre. Du point de vue social, les services rendus sont valables, mais ils coûtent tellement cher qu'ils ont contribué à déséquilibrer un

¹ Dans "Dix-huit leçons sur la société industrielle." Page 253 à 295. Chez Gallimard. Collection "Idées".

² La province de Québec n'a pas été la seule à constater l'augmentation rapide du prix de revient de l'assurance. Le ministre fédéral de la Santé n'a-t-il pas affirmé récemment que le coût de l'assurance maladie avait triplé depuis 1958.

budget provincial qui avait d'énormes besoins dans bien d'autres domaines. Il est possible que l'exemple de l'assurance-hospitalisation retarde d'autres expériences dans des domaines où on aurait probablement été tenté de s'aventurer. Il est probable que, d'ici assez longtemps, les gouvernements même socialisants, d'esprit ou de fait, se contenteront dans la province de Québec:

- 120
- a) de consolider les entreprises existantes;
 - b) de collaborer avec l'initiative privée pour développer des entreprises en commun, afin d'utiliser le dynamisme et les ressources créatrices de celle-ci;
 - c) de créer certaines sociétés d'une nature particulière, comme la société de prospections minières, afin d'aider l'initiative privée, tout en exerçant une essentielle surveillance sur les exploitations et les sociétés et, dans certains cas, tout en participant à l'exploitation des richesses naturelles du pays. Cela éviterait les aventures auxquelles l'État s'expose quand il veut lui-même exploiter par ses méthodes et ses équipes ordinaires. Sauf exception, les entreprises d'état ne sont rentables que là où elles donnent lieu à des sociétés individualisées et administrées avec le même souci de profit que la société privée. Dans l'ensemble, l'État assume ainsi le rôle supplétif qui est le sien.

Il faut souhaiter que la jeune génération le comprenne et qu'elle cesse de tout vouloir orienter vers l'État. Par la planification,¹ celui-ci est un précieux adjuvant. Il peut rendre les plus grands services non pas en remplaçant les entreprises non rentables ou en créant des concurrents à des entreprises rentables et bien administrées², mais en montrant la voie, en

¹ Pour donner le maximum de résultat, la planification doit être réalisée en une étroite collaboration des gouvernements. Si la planification provinciale peut être féconde, elle n'agit pas sur les agents principaux de la vie économique. Elle peut, cependant, rendre de très grands services au niveau régional.

² A moins de circonstances exceptionnelles.

en facilitant l'accès et en intervenant seulement là où l'initiative privée en est incapable, abuse d'une situation privilégiée ou hésite devant le risque ou l'ampleur des ressources nécessaires.

Pour appliquer une politique de ce genre, l'État central ou provincial selon le cas, a des moyens d'action efficaces. Ainsi, par une politique douanière appropriée, l'État central peut entraîner la création d'une fabrication particulière qui ne pourrait vivre autrement. Il peut permettre à certaines entreprises de doubler le cap d'une situation difficile en les protégeant suffisamment contre la concurrence étrangère. C'est le cas, par exemple, de l'industrie textile au Canada qui emploie un nombre considérable d'ouvriers. Par une politique d'exportation et par l'aide accordée par ses services extérieurs, l'État peut contribuer à développer considérablement certaines entreprises. Un tiers des affaires canadiennes ne se traitent-elles pas actuellement à l'extérieur du pays ? Comme il l'a déjà fait, il peut empêcher l'expédition à l'étranger de certaines matières à l'état brut. Ce fut le cas, par exemple, du bois à pâte de cellulose, ce qui a permis de créer une immense industrie du papier. L'État aurait pu également donner naissance à une industrie secondaire de l'amiante s'il n'avait laissé les sociétés extraire la fibre et l'utiliser à l'étranger. Il peut agir sur l'économie par des politiques de contingentement, de prix minimal, de ventes négociées avec l'étranger, par la distribution gratuite d'engrais, de semences, etc., par des analyses et des traitements de sol, par une politique d'irrigation, par des études régionales, par le reclassement des réserves forestières. Par la réglementation de la monnaie et des crédits, par de grands travaux faits au bon moment, il peut accélérer ou ralentir l'économie, qui menace de traîner ou de s'emballer. Les conceptions du dirigisme sont nombreuses, variées; si elles sont bien délimitées et appliquées

intelligemment par des services bien organisés, les résultats peuvent être extrêmement efficaces. Enfin, par des taux de dépréciation ou d'amortissement, par les jeux de l'impôt sur le revenu et des impôts successoraux, par des subventions, l'État peut exercer une influence très importante sur l'avenir de l'entreprise privée ou publique.

122

Si on avait jamais dans la province de Québec un état socialiste, on peut parfaitement imaginer un gouvernement qui s'efforcera de réaliser pleinement une politique sociale très élaborée; ce qui est le cas en Suède en particulier. Mais en face, on peut également apercevoir, comme en Suède, une entreprise privée qui prend sa large part des frais de la politique sociale et qui, à elle seule, a quatre-vingt-dix pour cent des établissements industriels et commerciaux. Le gouvernement socialiste se rend bien compte qu'il a ainsi une force productrice précieuse pour le pays. Il ne la gêne pas dans son expansion; il la facilite même tout en maintenant sur elle un contrôle indispensable. À mon avis, c'est à cette conception qu'il faut essayer d'atteindre, en se rappelant qu'il n'est pas plus possible, en ce moment, d'avoir une société capitaliste intégrale, qu'une société socialiste correspondant à la théorie établie mais dépassée depuis longtemps. Comme l'une doit être contenue, maintenue, orientée dans certaines de ses initiatives, l'autre doit emprunter nécessairement certains éléments au dynamisme et aux règles de l'initiative privée.¹

C'est cela, je pense, qu'on doit comprendre si on ne veut pas jeter notre société dans un terrible chaos à l'occasion d'une orientation politique différente. Il faut admettre, cependant, que le capitalisme anglo-saxon rend l'évolution difficile. Trop souvent, celui-ci bloque les avenues de ses entreprises aux francophones, à l'entrée ou aux niveaux supérieurs. Ainsi

¹ Pourquoi faut-il que l'on cherche si souvent dans Karl Marx des directives, dépassées depuis longtemps, dans des milieux dont l'économie a cessé d'être inspirée par les règles que Marx a stigmatisées à l'époque.

naît la conviction chez les jeunes qu'ils ne parviendront jamais à y entrer sans barrière et sans handicap, tant que l'initiative privée tiendra les leviers de commande.

De son côté, le capitaliste francophone doit faire la différence entre les initiatives de l'État qui atteignent ses droits profondément et celles qui peuvent l'aider à court ou à long terme. Pour cela, il faudrait qu'il se débarrasse d'un complexe de méfiance, qui s'explique historiquement, mais qui n'a plus entièrement sa raison d'être.

123

Je crois qu'il faut rappeler ici, en terminant, que le conformisme de gauche est aussi déplaisant, stérile et irritant que le conformisme de droite.

d) *Mieux utiliser les centres de décision et d'influence.*¹

Un grand nombre de centres de décision ou d'influence échappent au Canada français par la force des choses, par la faiblesse de ses cadres politiques et économiques ou par le manque d'organisation ou de cohésion de l'équipe francophone au sein des partis politiques. Ils continueront de leur échapper durant le prochain quart de siècle, à moins que l'élite ne s'éveille aux nécessités du milieu.

Les francophones exercent sans doute une influence sur le gouvernement provincial, dont certaines politiques ont une grande importance pour leur sort immédiat ou lointain. Toutefois, il faut admettre que les grandes affaires et la finance anglo-saxonne tiennent encore assez solidement les rênes.² Elles tirent le maximum de cet état de choses, en laissant une part à des maisons canadiennes-françaises qu'on leur im-

¹ Deux textes sont très intéressants à consulter sur le sujet: "The Vertical Mosaic" de John Porter et les articles sur le sujet parus dans "Recherches Sociographiques", VII-1, 2 1966, par exemple.

² Des initiatives ont été prises par les gouvernements, qu'on aurait pu croire impensables jusque-là. Elles contribueront à donner au milieu une certaine indépendance de manœuvre, comme on le note ailleurs.

124 pose, que l'on croit opportun d'accepter pour sauver la face, ou qui s'imposent elles-mêmes par la tenacité et l'intelligence de leurs dirigeants. Dans l'ensemble, les grandes entreprises américaines ou canadiennes-anglaises continuent d'avoir la grosse part des émissions de titres et des commandes¹, même si le gouvernement et ses entreprises ont mis en place certaines structures nouvelles et s'ils ont adopté une politique de protection pour les entreprises provinciales. Malgré des ressauts périodiques, malgré certaines initiatives fort intéressantes,² l'état provincial ne peut faire tout ce qu'il veut. Ses dirigeants se rappellent certaines entrevues de leurs prédécesseurs dans des bureaux fort bien meublés, au plafond surélevé et aux lambris somptueux, où des gens polis, mais fermes, leur ont fait comprendre comment il fallait procéder. Ils doivent aussi se rappeler certaines visites à Wall Street, au cours desquelles des gens moins courtois peut-être, mais non moins fermes, leur ont indiqué ce qu'il fallait pour avoir accès aux marchés financiers américains, à un moment où les emprunts sont coûteux et difficiles. Dans une certaine mesure, les financiers et les grandes entreprises restent les maîtres d'une économie qui a de pressants besoins de capitaux pour son expansion. Or, la finance et la grande entreprise échappent en grande partie au milieu francophone, bien que, d'ici 25 ans, certaines initiatives individuelles ou collectives, comme la nouvelle Caisse de dépôts et de placements, puissent contribuer à modifier les choses. Celle-ci a déjà commencé par ses achats massifs à enrayer des baisses de titres menaçantes. Elle se rangera avant longtemps parmi les gros actionnaires de cer-

¹ Qui ne sont pas négligeables.

² Comme la nationalisation de l'électricité, la Régie des Rentes provinciales et la création de la Caisse de dépôts et placements. Ce sont trois manifestations assez caractéristiques. Elles ont été réalisées, malgré l'opposition très nette des milieux financiers tant anglophones que francophones, qui n'ont voulu voir en elles que des expressions d'anti-capitalisme, sans y constater un désir de collaboration avec le milieu canadien en général et les Canadiens français, en particulier. Si ces entreprises continuent d'être bien dirigées, elles peuvent remplir une fonction très précieuse dans la province.

taines sociétés, avec l'influence que cela pourra lui donner dans les entreprises elles-mêmes. Elle sera peut-être, un jour, un élément important du marché financier dans le Québec, au même titre que les grandes sociétés de placement mais avec des ressources plus importantes.

Malgré tout, le gouvernement de Québec reste une des influences importantes pour l'essor du milieu canadien-français, par la planification même incomplète qu'il peut réaliser, par ses politiques économiques et par la manière dont elles sont appliquées.¹ Et c'est pourquoi il est heureux que la fonction publique s'organise dans la province. On se moque parfois de la technocratie.² On la critique, on la rabroue, mais c'est sur elle que s'appuiera, en partie, l'essor de la province si elle continue d'agir comme elle l'a fait depuis quelques années.

125

Tout en ayant une importance considérable, l'État provincial n'est pas l'influence dominante dans la vie économique du pays dont, forcément, les principaux centres de décision lui échappent. Celle-ci est exercée, en effet, par le Gouvernement fédéral.³ Tant qu'existera le régime politique actuel,

¹ Le conseil d'orientation économique peut rendre les plus grands services dans ce sens. On en a eu la première manifestation avec le B.A.E.Q. et ses recommandations pour le développement de certaines régions dites sous-développées du Bas Saint-Laurent.

² Qu'on l'appelle ainsi ou "establishment" comme dans les milieux anglophones.

³ À ce sujet, les travaux du Conseil Economique sont très intéressants. Ils prennent la forme d'exposés annuels ou d'études spéciales sur des sujets particuliers. En voici la liste extraite de "Investissements privés pour 1970" par Derek A. White. On jugera ainsi de la variété des études faites jusqu'ici, en un assez court laps de temps:

a) *Etudes techniques*

1) Projections de la population et de la main-d'œuvre jusqu'à 1970, Frank T. Denton, Yoshiko Kasahara et Sylvia Ostry. 2) Potentiel de production, 1946 à 1970, B. J. Drabble. 3) Une analyse du chômage depuis la fin de la guerre, Frank T. Denton et Sylvia Ostry. 4) Demande d'habitations pour 1970, Wolfgang M. Illing. 5) Investissements privés pour 1970, Derek A. White. 6) Enquête spéciale sur les intentions d'investissement et la programmation à moyen terme des entreprises privées, B. A. Keys. 7) Le Canada et le commerce mondial, M. G. Clark. 8) Projections des exportations jusqu'en 1970, J. R. Downs. 9) Rendement des impôts fédéraux dans l'hypothèse de la réalisation du potentiel de production, 1960 et 1970, D. J. Daly. 10) L'épargne nationale dans l'hypothèse de la réalisation du potentiel de production pour 1970,

126 c'est lui qui aura la voix prépondérante par ses politiques économiques, par le régime douanier, les contingentements, les subventions, les initiatives prises à l'extérieur, comme les ventes de blé à la Russie ou à la Chine. Par sa politique monétaire, par les interventions de la Banque du Canada, par le taux de réescompte, par sa politique de transports, de crédits à l'industrie et à l'exportation,¹ il jouera un très grand rôle dans la vie économique du pays et son orientation. Or, il faut bien l'admettre, les Canadiens français exercent une faible influence sur les politiques fédérales. Ils le pourraient, cependant, s'ils le voulaient. D'abord, à cause de l'importance de leur groupe dans le parti au pouvoir, puis, s'ils avaient des députés mieux préparés et si, dans les partis, leurs représentants étaient prêts à exiger l'application de politiques précises, adaptées aux besoins de leur groupe. S'ils avaient un programme bien défini, s'ils faisaient corps pour faire valoir leurs besoins et, enfin, s'ils occupaient au cabinet quelques-uns des postes les plus importants, ils pourraient jouer un rôle aussi prépondérant que la délégation de l'Ontario, par exemple. À toutes fins utiles, pourquoi faut-il qu'on se réjouisse d'être ministre des Postes, alors que les autres sont au Commerce, à l'Industrie, aux Transports, aux Finances, aux Douanes?² Pourquoi ce ministère de la Justice — prestigieux il est vrai — est-il toujours accordé aux seconds du parti qui, comme par hasard, sont presque toujours des Canadiens français? Ce n'est ni à l'Immigration, ni aux Ressources forestières, ni aux

Frank Wildgren. 11) Changements dans le secteur agricole jusqu'à 1970, John Dawson.

b) *Études spéciales*

1) Immigration et émigration de spécialistes et de travailleurs qualifiés depuis la fin de la guerre. Louis Parai. 2) Relevé des conditions du marché du travail à Windsor, Ontario 1964 (Étude de cas), G. R. Horne. W. J. Gillen et R. A. Helling.

¹ Les sommes disponibles n'ont-elles pas été portées, cette année, à quelque 500 millions de dollars pour les crédits à l'exportation?

² George Etienne Cartier a donné l'exemple dès 1867 en acceptant de devenir ministre de la Milice dans le premier cabinet Macdonald; lui qui aurait pu demander n'importe quoi avec le prestige qu'il avait et la force que représentait l'élément électoral qu'il avait derrière lui. Jean C. Chapais était à l'Agriculture, et Hector L. Langevin "secrétaire pour le Canada". La règle était posée.

Postes, ni à la Justice, que se joue le sort du pays. Ces ministères sont sinon des voies de garage, tout au plus des départements secondaires dans l'économie du pays.

Chose assez curieuse, depuis quelques années, ce sont non les partis mais les provinces qui, par le truchement des conférences fédérales-provinciales, ont exercé à certains moments l'influence la plus profonde sur l'évolution de la politique économique du pays. Pour s'en tenir à des exemples récents, rappelons la volte-face que dut faire le ministère intéressé devant le projet de rentes viagères qu'apportait la Province de Québec, dans un domaine réservé pourtant aux provinces et dans lequel le gouvernement fédéral se préparait à s'installer à nouveau.¹ Ce projet, qui eut une telle influence sur l'orientation de la Caisse de retraite fédérale, a également été au point de départ de la Caisse de dépôts et de placements du Québec. Celle-ci remplira une fonction de premier plan, si elle est bien dirigée, comme je le signalais précédemment. Ne pourrait-elle pas être au point de départ d'un rôle que, grâce aux capitaux accumulés, la Caisse et le gouvernement provincial pourraient jouer auprès de certaines grandes entreprises très fermées jusqu'ici à la pénétration francophone. Même si, du point de vue capitaliste, il s'agit d'une influence indue, ne peut-on imaginer quel poids pourrait représenter pour le milieu canadien-français une participation de 20 pour cent ou davantage dans le capital de certaines grandes sociétés dominantes, où l'influence des parlants français a été jusqu'ici à peu près nulle.

127



Parmi les centres de décision, il faut mentionner en second lieu, l'entreprise privée en général. Pour qu'on juge de l'importance de ses moyens d'action, voici quelques chiffres rela-

¹ À la satisfaction de certaines provinces, il est vrai, qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas se donner le mal d'organiser leur propre organisme.

tifs aux investissements globaux de l'initiative privée au Canada — de 1946 à 1963 — en marge des investissements des gouvernements: ¹

	Habitations	Construction non domiciliaire (en millions de dollars)	Machines et outillage
128 Entreprise privée	21,362	33,685	36,582
Gouvernements	427	16,880	1,904

On a là, en résumé, la position respective de l'initiative privée et des gouvernements dans ce vaste domaine des investissements, qui est, à la fois, l'un des plus fructueux et des plus fermés aux Canadiens français.

Si l'État est un grand entrepreneur, l'entreprise privée est bien plus importante, puisque pendant la période de dix-sept ans, elle a dépensé à elle seule quelque 90 milliards de dollars sur 111. On peut donc dire que, dans une forte mesure, c'est elle qui détient les leviers de commande du marché. Peut-on s'étonner que, dans ces conditions, l'entreprise canadienne-française ne tire pas grand chose de cette source pourtant très abondante d'affaires. Et encore ne s'agit-il là que de travaux nouveaux et non des besoins ordinaires de l'entreprise.

Un changement de régime apporterait-il nécessairement une modification des positions respectives des uns et des autres? Il est difficile de l'affirmer, à moins que devant une population plus libre d'agir et mieux appuyée par un gouvernement moins lié à l'appareil politique, la grande entreprise consente à traiter davantage avec le groupe canadien-français ou qu'on l'y force directement ou indirectement, comme on le fait au Mexique, par exemple.

¹ "Investissements privés pour 1970" par Derek A. White. Etude no 5 du Conseil Economique du Canada.

Les corps intermédiaires sont des centres d'influence qu'il ne faut pas mésestimer parce que leurs interventions sont très utiles à certains moments. Je pense, par exemple, à certaines études sur la fonction publique qui, dix ans après, ont indiqué la voie au gouvernement provincial. Je pense également à certain rapport présenté également par la Chambre de Commerce de Montréal, il y a quelques années, lors d'une enquête sur le prix du transport au Canada.¹ Ce rapport portait sur les tarifs que le gouvernement fédéral se préparait à modifier dans un sens qui, comme par hasard, était favorable à la province d'Ontario et très défavorable à la province de Québec. Solidement appuyée, la communication de la Chambre fit changer le sens des recommandations de la Commission.

129

Il y a là un cas isolé, qui ne modifie pas le sens de la conclusion à laquelle les francophones arrivent presque tous dans ce pays où nous vivons, au sujet du gouvernement central: dès que l'État centralisateur met la main sur un site, un impôt, un privilège, un domaine quelconque, il l'absorbe et ne le lâche plus. C'est, je pense, une des faiblesses du régime. Je n'en veux pour exemple que le cas des impôts directs que les provinces ont laissé aller à l'occasion de la guerre de 1914 et qu'ils ne reprennent que petit à petit et au prix d'un effort considérable fait par les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis dix ans dans la province de Québec, en particulier. Et cependant le pacte de 1867 est très clair sur le sujet.²

¹ L'influence des Canadiens français à la Chambre de Commerce Provinciale est également importante à certains moments, mais elle est à peu près nulle (sauf dans des moments d'urgence) dans le cas du Montreal Board of Trade, de la Canadian Chamber of Commerce et de la Canadian Manufacturers Association. Elle pourra l'être davantage si l'on réussit à former un centre du patronat suffisamment bien appuyé.

² L'article 92 du Pacte est très précis, en effet. L'alinéa 2 accorde, aux provinces "la taxation directe dans les limites de la province dans le but de prélever un revenu pour les objets provinciaux."

Le parti lui-même joue-t-il un rôle dans l'orientation de la politique fédérale ou provinciale ? Je ne le pense pas, tout au moins le parti en soi.¹ Je crois que ceux qui le mènent s'appuient sur lui pour faire accepter un programme que l'on retrouve plus ou moins au cabinet, quand il arrive au pouvoir. Le programme et son exécution sont l'œuvre de quelques-uns. Ainsi, sauf à certains moments, le cabinet ne subit-il d'autre influence que celle de quelques-uns de ses membres, des personnes qui les inspirent et des technocrates.² Et, cependant, au lieu de se contenter des prébendes, le parti pourrait jouer un rôle. De leur côté, au sein de celui-ci, les députés canadiens-français pourraient être très influents à Ottawa, comme je l'ai dit précédemment, s'ils arrivaient avec un programme précis et s'ils étaient prêts à avoir une politique de "*give and take*", pour autre chose que des bureaux de poste et des quais le long du Saint-Laurent et des chèques bilingues. J'exagère ! À peine, je crois.

Restent, parmi les centres d'influence, les associations professionnelles et les syndicats patronaux. Certains sont puissants comme la Canadian Manufacturers Association, la All Canada Insurance Federation, la Canadian Bankers Association, la Canadian Underwriters' Association. Dans l'en-

¹ Il le pourrait si les groupes qui le constituent le voulaient, cependant.

² Dans les "débat de l'assemblée législative, sixième session, 27e législature, 22. M. Jean-Guy Trépanier s'exprime ainsi au sujet du rôle tenu par le député en Chambre: "Il est évident qu'après qu'un projet de loi a été pensé par le ministre dont il concerne le ministère et par les fonctionnaires de ce ministère, étudié ensuite par le comité de législation, élaboré dans sa forme légale par les experts légistes, révisé à nouveau par le comité de législation, il nous arrive en cette Chambre dans une forme déjà fort rapprochée de son terme définitif. Et ce n'est assurément pas le rôle des députés de remplacer les experts tant de l'économie que de la sociologie ou de tout autre domaine, ni les experts légistes dont la tâche de la rédaction claire et précise et concise d'une loi est extrêmement importante, ni enfin évidemment le comité de législation formé des membres du cabinet ministériel." Débats de l'Assemblée législative, sixième session, 27e législature, 22. Cité par M. Jean-Charles Bonenfant dans "L'Évolution du statut de l'homme politique canadien-français". P. 119, Recherches sociographiques, VII — 1-2, 1966.

C'est un terrible aveu d'ignorance, d'impuissance ou d'inertie intellectuelle, qui indique à quel point le député en Chambre joue un rôle extrêmement limité. S'il n'est là que pour opiner du bonnet, quelle peut bien être son utilité ? Ne devient-il pas simplement un autre "yesman", comme aiment dire nos amis anglais ?

semble, ils n'ont pas d'action concertée. Par contre les syndicats ouvriers sont très forts. Ils se servent de leur influence moins pour orienter une politique économique ou la créer que pour obtenir des salaires croissants pour leurs membres.¹ Ils interviennent aussi périodiquement par des recommandations d'ordre général, présentées chaque année aux gouvernements.

Dans la province de Québec, les syndicats membres de la C.S.N. sont les plus actifs, sinon les plus nombreux. Formés de Canadiens français, ils pourront exercer une influence très féconde sur l'économie quand ils cesseront de ne voir dans la bataille sociale qu'un moyen de hausser l'échelle des salaires. Dans l'intervalle, avec les syndicats internationaux,² ils sont un des corps intermédiaires les plus écoutés parce qu'on les craint et parce qu'ils sont fort bien organisés.

131

Dans quelle mesure les syndicats pèsent-ils sur les décisions de l'État ? Encore une fois, il est difficile de le dire sauf pour la politique salariale. Il est évident qu'une grève comme celle des débardeurs au printemps de 1966 a eu une influence directe sur l'échelle des salaires de l'État et de l'entreprise privée et, par voie de conséquence, sur l'économie du pays entier par ses répercussions psychologiques.

Par contre, les grandes affaires exercent incontestablement une influence directe sur les politiques du gouvernement, aussi bien dans leur élaboration que dans leur application. Elles en tirent le maximum. Parfois, cependant, elles se heur-

¹ En employant parfois des procédés qui posent beaucoup de questions. Ainsi le jugement rendu d'abord par la Cour Supérieure, puis par la Cour d'Appel de Québec, dans la cause de Gaspé Copper vs United Steel Workers of America, établit la responsabilité du syndicat pour les agissements de ses membres, ce qui aura sans doute des conséquences sur les méthodes à venir. Dans tous les pays du monde, les grèves, qui durent, entraînent des troubles; mais il est bon que, dans notre pays, on ait voulu rappeler qu'il ne faut pas dépasser certaines bornes sans s'exposer à des sanctions d'autant plus coûteuses que les excès ont été favorisés par ceux qui déclenchent la grève, la nourrissent de leurs directives et entretiennent les bouillonnements nécessaires aux abus.

² Les cadres de ces syndicats sont formés de Canadiens français en grande partie, tout au moins dans la province de Québec. De plus le Congrès, dont ils relèvent, a été longtemps présidé par un Canadien français.

tent à des interventions puissantes parce qu'elles sont mises en marche par des hommes décidés, intelligents qui s'appuient sur une opinion publique bien préparée, entretenue, travaillée. Ce fut le cas, par exemple, de la nationalisation de l'électricité dans le Québec.

132 Pour que les Canadiens français jouent un rôle à la mesure de leur taille durant le prochain quart de siècle, il faudra qu'ils exercent une influence plus grande sur les centres de décision et d'influence que j'ai indiqués précédemment.



Faut-il conclure ? Je le crois, mais dans quel sens ? On peut affirmer que le groupe canadien-français ne peut durer, se développer ou jouer un rôle à la mesure de sa taille dans le domaine économique à moins qu'il n'ouvre ses fenêtres toutes grandes sur le Canada et sur le monde. Il faut qu'il s'organise en fonction de la productivité, qu'il ne se laisse pas distancer, qu'il s'oriente vers les domaines les plus avantageux du milieu économique, qu'il s'équipe en hommes, qu'il ne vive plus sur lui-même comme en vase clos, qu'il recherche les meilleures méthodes, les productions les plus rentables, qu'il utilise toutes ses ressources au mieux de ses intérêts, qu'il n'hésite pas à collaborer avec les autres — Canadiens ou étrangers — en leur demandant ce qu'il n'a pas. Cela est possible, mais il faut agir en conséquence, en évitant d'attribuer aux autres ce qui provient surtout de ses propres carences. Il faut aussi que se crée un sens de la solidarité, qui s'exprime dans la vie de tous les jours, aussi bien qu'au cours des cérémonies officielles. L'individualisme est une qualité bien précieuse, mais il doit se muer en un solide esprit grégaire, qui ne se contente pas d'oripeaux ou de petites conquêtes sans importance véritable comme les chèques ou les timbres bilingues, les bureaux de poste et les quais avec lesquels on a trop souvent fait prendre patience à des gens satisfaits de peu individuellement.

Financial panorama, summer 1967¹

by

D. H. FULLERTON and C. J. STARRS

As this issue went to press Canadian were digesting the implications of the federal budget. Finance Minister Sharp did not increase existing personal and corporate income taxes and proposed few changes of consequence in other taxes. Expenditures in the current fiscal year are forecast to rise by \$900 million, and revenues by \$600 million; the budgetary deficit will rise by more than \$300 million to an estimated \$740 million. On a national accounts basis the budget will swing from a surplus of \$141 million in the fiscal year ending last March to a deficit of \$301 million in fiscal 1968. Cash requirements, stimulated by prospective large mortgage lending by CMHC, would be over \$1500 million. 133

The Minister accepted the deficit with equanimity, describing it as "modest" and "a moderate sustaining force this year". We are somewhat more concerned about the inflationary implications of this deficit than is Mr. Sharp — particularly in the light of prospective additions to the budget from supplementary estimates, and in view of the growing signs of a resurgence of the U.S. economy in the last half of 1967. We are particularly alarmed about the impact of the government's expansionary approach upon financial markets, already in some trouble in spite of very easy monetary policies.

The budget speech was filled with expressions of concern about the rapid increase in prices which has already

¹ Reproduit de "Canadian Banker", avec l'autorisation des auteurs.

occurred and the prospect, implicit in the narrowing profit margins and in current wage settlements, of further price increases yet to come. While Mr. Sharp noted that one of the main problems facing Canadians in the next few years was to restore some stability to prices and costs of production, he did not offer any suggestions as to ways of achieving this goal beyond exhortations to labour, business and to the government itself to exercise restraint at the bargaining table.

134

The slowdown in the rate of growth which has been taking place in the economy was reflected in the forecast of a rise in 1967 GNP of only $6\frac{1}{2}$ to 7 percent, of which 3 percent would be accounted for by higher prices. In 1966 the increase in GNP in current dollars amounted to 10.9 percent and in real GNP to 5.9 percent. Mr. Sharp had earlier taken steps to deal with one of the chief depressants to economic growth in 1967. On March 10 he announced that the refundable corporate profits tax would be halted at the end of March rather than the end of September as originally proposed and on March 22 he announced that the cutbacks in capital cost allowances put into effect a year ago would be fully restored on April 1st. In the budget he removed the remaining 6 percent sales tax on production machinery.

The reasons for such actions became obvious when the results of the first survey of capital spending intentions for 1967 were released. After increases averaging 16 percent in each year from 1964 to 1966, total capital investment in 1967 was estimated to rise by only $1\frac{1}{2}$ percent. If the anticipated price rise is allowed for, capital spending would actually decline below last year's level. Even more disconcerting was the fact that spending by the business sector was scheduled to level out, and that the growth would come entirely from an increase in outlays for the construction of plants and equipment by government enterprises and institutions. The

recent relaxation of restrictions on business expenditures, the efforts of the government to stimulate housing and the indications that economic growth will resume in the second half of this year, may yet raise projected spending plans.

Mr. Sharp did not implement any of the proposals contained in the report of the Royal Commission on Taxation. Concepts such as integration of personal and corporate income taxes, the inclusion of all capital gains, bequests and gifts as income, the family unit and income averaging are too far-reaching to be put into effect without comprehensive discussion. Mr. Sharp was undoubtedly wise in postponing any action until after interested parties are heard from and the government's position is made known in a White Paper to be brought down before the end of the year.

135

The Stock Market

The indications that the American economy was rapidly regaining its health led investors to push stock market prices irregularly upwards in March and April. By May 8th the Dow-Jones industrial average had reached a 1967 peak of 909.6, a rise of 16 percent from the beginning of the year. However, the worsening Middle East situation, escalation in Vietnam, the more uncertain complexion of some of the economic statistics published in May, and a rapidly swelling U.S. budget deficit all combined to dampen enthusiasm, and by June 2nd, the average had fallen back 5 percent to 863.3. The Toronto Stock Exchange industrials on the same date stood at 163.3, 10½ percent above the level at the beginning of the year, but 3 percent below this year's peak.

The results of the first quarter corporate profit survey released by the U.S. Department of Commerce, showing a decline in profits of 6½ percent as compared with the first

136 quarter of 1966, had already been discounted to a large extent by the stock market. However, the revisions in earlier estimates of personal income and retail sales forced a reappraisal of the strength of the private sector. The cynics pointed to the downward revisions made to previous data with each new set of estimates as evidence of an emerging "credibility gap" in the area of economic statistics. The rising costs of the Vietnam war, and a potential acceleration in the pace of the economy in the second half of the year posed the threat that monetary policy would again be restrictive, and that fiscal policy would be tougher.

Perhaps more than any single factor, the prospects of an enormous U.S. budget deficit dampened investor enthusiasm for both fixed-income securities and common stocks. In a widely quoted letter from an investment firm, the Federal budget was described as "out of control", while the chairman of the House Ways and Means Committee stated that it threatens to "burst all bounds". Chairman Mills then went on to forecast an administrative budget deficit as high as \$29 billion, compared to the Administration's latest estimate of \$11 billion. The lack of any official statement about the steps which will be taken to finance a deficit of these proportions, the difficulty in assessing the degree of strength underlying the economy and the important labour negotiations which will get underway this summer all conspire to sap the confidence of even the most bullish American participants in the stock market. The performance of Canadian stock prices can be expected to follow the U.S. trends, unless further steps are taken to encourage equity investment by Canadians along the lines of the Carter Commission proposals.

The Money Market

Buoyed by the substantial expansion in money supply and by the fiscal measures announced early in March to stem

the business slowdown, short-term interest rates in both Canada and the United States continued the sharp decline which began last November; by mid-April Canadian rates had fallen to their lowest levels in two years. Yields on most United States money market instruments did not fall quite as precipitously as in Canada so that the differential between the two countries narrowed somewhat.

After the middle of April this pattern was abruptly reversed. Although the trend varied depending on the term of the security, generally speaking Canadian rates rose sharply, while in the United States yields continued to decline or at worst rose very slightly. For example, the yield on Canadian 91-day treasury bills declined from 4.96 at the end of December to 3.96 percent in April, but by the end of May the rate was back to 4.24 percent. In the United States the treasury bill rate had fallen to 3.91 percent in mid-April and by the end of May stood at 3.48 percent. Yields on Canada bonds in the one to three year area had reversed more than half of their earlier 1.00 percent drop in a six week period ending May 31st. Rates on comparable U.S. issues on the other hand in May rose only 20-30 basis points from their April lows.

137

On April 6th the Federal Reserve Board posted the long-awaited reduction in the discount rate and this was followed immediately by a similar $\frac{1}{2}$ of of one percent reduction — to $4\frac{1}{2}$ percent — in Bank Rate in Canada. However, these moves appeared to be designed more to bring central bank rates into line with other borrowing costs than as a signal that further rate reductions were in prospect. In fact, shortly after the reductions were announced, indications of renewed economic growth emerged, leading to changed expectations as to the likely course of interest rates and raising the possibility that the expansion in money supply would be ter-

minated. In the first four months of this year money supply in Canada had risen at an annual rate of almost 17 percent (seasonally adjusted). Since the demand for loans was somewhat less buoyant, the chartered banks were able to increase their holdings of liquid assets by \$500 million, raising their more liquid asset ratio to 31.8 percent from 30.8 percent at the beginning of the year. By mid-April the banks' treasury bill holdings had risen by almost \$200 million, almost half of which was taken on when the Government brought out a \$100 million new issue of one-year treasury bills for February 1st delivery. In addition, the banks increased their holdings of Canada bonds by \$300 million, mostly in maturities of over two years.

In the six weeks ending May 31st, however, the banks reduced their bill holdings and their investment in Government bonds levelled off. The withdrawal of this prop to the market provided the impetus to the downward movement of prices in Canada. In the United States on the other hand spring brought with it the escalation in the forecast size of the deficit. Anticipating that the financing of this deficit would lead to more attractive securities than those currently available, the commercial banks appeared to be building up their liquidity by aggressive purchases in May of bills and short-term Federal bonds. This was in direct contrast to the action of the Canadian banks and undoubtedly contributed to the divergence in the behaviour of interest rates on short Federal government securities in both countries.

There were two Federal refunding operations offered in Canada in as many months and the new issues were brought out under contrasting market conditions. To refund \$400 million maturing April 1st, the Government offered investors on March 20 three choices: $4\frac{1}{2}\%$ bonds due April 1, 1968 priced at 99.85 to yield 4.66 percent, 5% bonds of October

1973 to yield 5.21 percent, and $5\frac{1}{4}\%$ bonds of 1990 at a yield of 5.48 percent. The amount of the latter issue offered was limited to \$125 million, of which the Bank of Canada agreed to take a minimum of \$35 million. The two short-term issues were offered in amounts totalling \$350 million, including a repeat of the "plus or minus 10 percent" safety valve, with the Bank of Canada committed to take up at least \$115 million. The offering was divided into \$175 million of the 1968 maturity and \$200 million of the 1973 issue; both sold well.

139

The issues brought on May 15th for June 1 delivery arrived in a market which had none of the enthusiasm which greeted the earlier issues. Three maturities were offered: $4\frac{1}{2}\%$ bonds due June 15, 1968 priced to yield 4.60 percent, 5% bonds of July 1970 on a 5.09% basis and $5\frac{1}{2}\%$ issue of December 1974 at a yield of 5.67 percent. The amount of the offering was \$375 million, with the now familiar leeway of plus or minus 10 percent, but what distinguished this offering was the lack of a long-term issue — the first time since December 1965 that the government did not attempt to sell any bonds maturing beyond ten years. Allocations were set at \$160 million for the 1968 issue, and \$100 million each for the 1970's and 1974's. These issues arrived on a falling market and sold immediately at a discount from issue price, suggesting that the Bank of Canada may have been forced to take up more than the agreed minimum of \$135 million.

Helping to push Canadian short-term interest rates upwards in May was a notable increase in competition for short-term funds. With the implementation of the revised Bank Act on May 1st, the chartered banks began to offer higher rates on savings deposits and particularly on large fixed-term deposits. At the same time, the finance companies

appeared to have reentered the short-term paper market for the first time since January.

140 Short-term rates in Canada may shortly level out, in part because of a potential demand for short-term securities by corporations attempting to build up their liquid asset holdings. In order to achieve their 1966 capital expenditure programmes, corporations must have been forced to reduce their financial assets substantially. With the pace of capital spending likely to level off this year, corporations should be in a position to rebuild their short-term security holdings in 1967. On the other hand, the financing of the Canadian deficit will probably result in a substantial increase in the supply of new short Canada issues. We do not know if these demand and supply factors will balance each other out, but we would be surprised if Ottawa is prepared to see a further rise in short-term rates.

In the United States, however, short-term rates are likely to rise. Action taken by Congress in the last few weeks may force the Administration to finance the U.S. deficit in the short end of the market. Congress refused to comply with Secretary of the Treasury Fowler's request for a one-shot increase in the $4\frac{1}{4}\%$ interest rate ceiling to permit issuing \$2 billion in long-term securities. It also denied Mr. Fowler's request for an extension to 10 years in the term of treasury notes (which are not subject to the debt limit), although it did raise the present 5 year term to 7 years. Even if the short-term yield spread narrows considerably in the next few months, it is possible that Canada's official reserves could temporarily exceed the \$2550 million ceiling on which our exemption from the interest equalization tax is contingent, due largely to the foreign exchange inflows resulting from the overwhelming success of Expo '67.

The Long-Term Bond Market

One of the forces which probably served to deter the government from offering a long-term bond in mid-May was the excessive number of new long-term issues. Corporations were attracted by lower rates than had been seen for some time, and by the economies of using calendar year-end balance sheets to comply with the 120-day age limit on such data in corporate prospectuses. In April alone over \$225 in corporate issues were brought to the market on the heels of offerings in excess of \$150 million in March.

141

This two-month period also saw new provincial issues totalling over \$250 million. Meanwhile, the American long-term market was sinking under the weight of a heavy corporate calendar which averaged close to \$1.5 billion in April and May and showed no signs of diminishing in June. Although the volume of new long issues offered in Canada dropped sharply in May, the only major offerings being \$55 million Quebec's and \$29 million Metro Toronto's, prices of long-term bonds generally continued to decline.

The Bank of Canada stepped in to support the battered long-term market on several occasions beginning late in April. While offering no resistance to the decline in prices, the Bank progressively lowered its bids on various long Canada maturities, apparently with a view to raising the yield level in an orderly fashion. By the third week of May long-term Canadas had fallen back to their end-1966 levels and were yielding about 5.85 percent, compared to 5.50 percent in mid-April and a low of 5.45 percent in March. The U.S. treasury 4 $\frac{1}{4}$'s of 1992 were quoted at a yield of more than 4.90 percent compared to 4.55 percent in the second week of April and to 4.60 percent at the end of 1966. Late in the month, however, the Federal Reserve entered the market as a buyer of

long-term treasuries, and this action had the desired effect of halting the steady erosion in prices. By month-end long Canadas had risen to the 5.70 percent level and long Treasuries were close to a 4.85 percent yield. The long-term Canada-U.S. government differential had not changed appreciably since mid-April, although it had narrowed considerably from the spread of close to 1.25 percent in effect at the beginning of the year.

142

Last fall we predicted that long-term interest rates would not move very far from their August lows, and that the long-term market might bear some permanent scars from investors' fear of inflation. We were surprised when early this year yields on long Canadas fell 50 basis points, but suspected that some of the market strength was due to speculation by investors and dealers more than to any lasting change in market attitudes. Looking back over the last few months, there now appears to have been a substantial amount of "short-term" buying of long-term bonds; too many people counted on making a profit from the expected impact of easier money on long-term rates. We have seen little to change our view that the long-term bond markets in Canada, and to a lesser degree in the United States, are suffering from some fundamental problems. Monetary ease no longer appears to provide the same automatic solution as it has in earlier periods of market distress. Investors may finally have become aware of what inflation does to the value of the capital invested in long-term bond issues, and the use of further monetary expansion to finance deficits of the size now in prospect in the United States will tend more to frighten than to comfort them. We Canadians have escaped the budgetary impact of Vietnam, but have managed to substitute for it a rather profligate attitude towards spending at all levels of government. Is it surprising that the interest of Canadian investors in long-term bonds is declining?

Réflexions sur le règlement des sinistres

par
PIERRE BEAUDRY

IV — De la responsabilité patronale

En privant les compagnies de la plus grande part de la clientèle, la loi des accidents du travail a fait de l'assurance patronale une branche presque inconnue de la génération actuelle des préposés au règlement des sinistres. Très peu se doutent que sans ladite loi, cette branche serait au moins aussi importante que celle de l'automobile et qu'en fait, elle l'était déjà beaucoup plus, jusqu'à la date fatidique de 1932. Rien d'étonnant, donc, à ce que même chez les compagnies qui la pratiquent le plus, certaines conceptions plus ou moins gratuites se soient petit à petit installées au point de constituer aujourd'hui des manières de doctrines pour le moins nébuleuses. Ce qui m'amène à proposer une réorientation de la pensée sur l'esprit de base du contrat et surtout sur les principes juridiques qui ont pourtant cours dans les autres disciplines, notamment celles qui sont connexes à la responsabilité civile. Ici comme ailleurs, rares sont les techniciens qui sont pleinement conscients des complexités — pour ne pas parler des embûches — d'un travail trop longtemps normalisé par le simplisme.

143

Rappelons en premier lieu que le contrat lui-même, loin d'être confiné à l'intérieur de la seule branche "responsabilité civile", s'étend jusqu'à l'assurance de personnes par le truchement de l'indemnisation volontaire. Ses méthodes d'application varieront donc selon que l'une ou l'autre de ces deux garanties bien distinctes aura été mise en jeu; assurés et courtiers seront aussi placés dans des situations différentes, tant vis-à-vis de l'assureur que vis-à-vis du blessé. Quant à ce dernier, la nature de ses droits changera également selon qu'il se prévaudra ou non de l'indemnisation volontaire;

j'avance dès maintenant, quitte à le justifier plus loin, que cette garantie lui donne la qualité d'assuré, non pas seulement après son acceptation mais dès l'établissement même de la police et jusqu'à son refus, tacite ou exprimé.

144 Pour l'instant, je voudrais m'arrêter à la situation juridique qui doit dicter l'attitude, le comportement et les propos des assureurs dans leurs pourparlers avec le blessé, durant la période dont il dispose pour juger de l'opportunité d'accepter ou de refuser l'indemnisation volontaire. Tout en me gardant bien de généraliser, je puis affirmer qu'il m'est arrivé parfois, en parlant à un blessé qui avait signé la formule d'acceptation, de constater qu'il n'avait pas la moindre idée de sa signification et encore moins de sa portée. Il reconnaissait avoir reçu quelques brèves explications de la part du représentant de l'assureur, mais il les avait si peu comprises qu'il soit logique de douter de leur suffisance; on avait peut-être cru superflu d'entrer dans des détails que son manque d'instruction ne lui eût pas permis de saisir.

On objectera peut-être en certains milieux qu'en matière de responsabilité civile, un assureur n'a aucune obligation d'éclairer un tiers sur ses droits et que son représentant n'a rien des devoirs d'un juge ou d'un arbitre; sa fonction est essentiellement de protéger les intérêts de l'assureur. Dans un autre ordre d'idée, je ne conteste pas le droit qu'aurait un assureur de se récuser si un assuré dont il a assumé les responsabilités devenait son antagoniste en fournissant des moyens d'attaque à un employé blessé. Et finalement, je n'aurais pas la prétention de vouloir trancher le problème moral qui peut saisir la conscience d'un assuré en présence du cas, que je crois sincèrement rarissime sans pourtant en écarter toute possibilité, où un assureur se montrerait injuste vis-à-vis d'une victime dont l'assuré ne peut humainement se désintéresser. Encore une fois, je vais loin; cependant, je m'autorise non pas de la connaissance d'un seul cas du genre

mais bien plus du besoin primordial de souligner, si agaçant que ce soit, qu'il n'y a rien de simple dans un domaine aussi fertile en problèmes. Je m'émerveille souvent devant la facilité qu'ont certains praticiens de faire table rase de tout ce qui peut exiger de l'analyse, mais je me garde bien de les admirer autant que ceux qui en font une religion.

En responsabilité civile, donc, le vieux dicton *caveat emptor* peut fort bien autoriser certaines réticences mais voilà : en responsabilité patronale, la garantie supplémentaire d'indemnisation volontaire, par sa promesse d'avantages assujettis uniquement à la discrétion qu'a toujours l'employé de s'en prévaloir, change la situation du tout au tout. Car dès lors, l'assureur traite avec un individu qui est son assuré jusqu'au moment où il aura refusé lesdits avantages. Étant donné l'offre inhérente au contrat, cette qualité d'assuré donne au blessé plein droit à toutes les explications dont il a besoin pour prendre une décision fondée sur une connaissance avertie des obligations que l'assureur a assumées envers lui. Comme il n'a pas la police en main, l'assureur est tenu de lui faciliter cette connaissance; le courtier aussi. Pour prendre une décision exempte de tout malentendu, le blessé doit être informé de l'alternative qui s'offre à lui, afin que, si son option se fixe sur l'indemnisation volontaire, ce ne soit pas à défaut d'en connaître d'autre. En somme, il faut qu'il sache, sans pour autant être mis par l'assureur au courant de ses chances de réussite au civil, qu'il a les mêmes droits vis-à-vis de son employeur que vis-à-vis de tout étranger qui lui eût causé préjudice, avec cette distinction que dans le cas de l'employeur, tout compromis que les circonstances puissent justifier ne doit être inférieur aux montants établis par l'avenant d'indemnisation volontaire.

145

Cela présuppose un résumé précis de ce que comporte ledit avenant, et surtout l'assurance que la décision du blessé ne peut d'aucune façon lui faire perdre le bon vouloir de son

patron. Après un accident, il peut se croire à la merci de ce dernier et tenir à ne pas l'indisposer; il se gardera même d'exprimer cette crainte. De telles attitudes sont assez courantes pour que l'assureur ait une obligation au moins morale de les dissiper, sans quoi il risquerait de se rendre tacitement responsable de chantage. L'assureur doit surtout se méfier de donner à l'employeur assuré l'impression que l'employé aurait mauvaise grâce de consulter un avocat. Ce serait là
146 brimer un droit fondamental.

Dans tous les autres cas de responsabilité civile, le principe du règlement à l'amiable dès l'évidence de la responsabilité est acquis depuis toujours. Aucun assureur sérieux ne se ferait prier, par exemple, pour dédommager l'automobiliste dont la voiture stationnée aurait été heurtée par celle de son assuré. Je me souviens d'une lointaine époque où une ou deux compagnies avaient la manie de la transaction même pour des cas où elle avait mauvaise odeur; je me souviens également du mépris général dont ces compagnies étaient l'objet de la part des autres assureurs. En matière de responsabilité patronale, cependant, mes observations me font craindre que les cas de règlement spontané sont plutôt exceptionnels, comme si l'appât de l'indemnisation volontaire autorisait toutes les tergiversations en présence d'un tiers indiscutablement lésé. Les courtiers seraient quand même mal venus de s'immiscer dans de telles situations: chaque accident étant un cas d'espèce, nos principes de droit confèrent à chaque partie d'un litige le droit de s'exposer au procès qui est toujours accessible à son adversaire. Cela ne veut tout de même pas dire que si un assureur démontrait des habitudes de résistance trop enracinée, une nouvelle répartition des affaires ne pourrait servir de contrôle.

Que dire maintenant d'une pratique qui a déjà fait un peu trop de chemin et qui consiste à faire signer par le blessé

une quittance reconnaissant qu'un paiement effectué avant le terme de la période d'indemnisation volontaire constitue un règlement définitif ? Assez curieusement, ces quittances sont le plus souvent exigées dans des cas où, précisément, les circonstances mêmes de l'accident indiquent indubitablement l'absence de responsabilité chez l'employeur. En d'autres termes, ce sont justement des cas où l'avenant d'indemnisation volontaire étant le seul recours possible de l'employé, la pleine jouissance des seuls avantages qu'il possède lui est retirée du fait de cette quittance. Certes, il faudrait être bien méchant pour voir dans cette façon d'agir la moindre intention frauduleuse. Elle s'inspire au contraire d'un honnête désir de simplifier le règlement de cas qui, de prime abord, paraissent anodins. Que l'assureur s'attende, par exemple, à ce qu'une simple coupure qui n'a nécessité qu'un pansement et n'a entraîné aucune invalidité demeure libre de toute séquelle et justifie donc un règlement sommaire, il n'y a là guère lieu de crier à l'infamie. Mais une telle présomption témoigne mal d'un souci du respect du contrat qui soit compatible avec les principes de droit les plus élémentaires. L'employé ayant toujours le privilège, jusqu'à son refus, des prestations de l'indemnisation volontaire comme strict minimum, je crois que c'est faire bon marché de ce droit, que de risquer de l'entraver par une quittance prématurée.

147

Parmi les assureurs avec qui j'ai discuté de cet aspect, quelques-uns m'ont expliqué bien patiemment, comme pour calmer une appréhension chimérique, que jamais, au grand jamais, ils ne refuseraient de rouvrir leur dossier advenant quelque complication durant la période de garantie prévue par l'avenant. Jamais, au grand jamais non plus, n'en doute-rais-je. Mais n'est-il pas surprenant de constater combien on tient pour acquis que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes, quand on veut justifier la simplification de son travail ? Et pourtant, quel prodige d'imagination est néces-

saire pour entrevoir les possibilités de séquelles qui, si éloignées soient-elles, n'en menacent pas moins le patrimoine d'un assuré ? Car, je le répète, l'employé ayant droit à l'indemnisation volontaire est, à mon avis, assuré au même titre que le conducteur d'une auto empruntée, ou qu'un passager couvert contre les frais médicaux, alors même que ces personnes sont inconnues de l'assureur quand il rédige sa police.

148 Quant auxdites complications, voyons si leur éventualité est si lointaine qu'il faille être alarmiste pour s'y arrêter. Il n'est pas inconcevable que l'employé, sachant qu'il a signé une quittance définitive et ne possédant aucune connaissance du droit, supporte en silence un désavantage qu'il croit irrémédiable, à la suite, par exemple, d'une infection longtemps en incubation et qui finisse même par entraîner une amputation ou la mort. Il en parlera à son employeur qui lui, en parlera au courtier qui, lui, en parlera à l'assureur ? Et s'il est mort, ses ayants-droit sauront que ladite quittance était sans effet ? Ils en parleront à l'employeur qui, lui, en parlera etc. etc. ? Les employeurs sont-ils donc tous à ce point : a) doctes en droit, b) bons pères de famille, c) en excellents termes avec leurs employés ? Quand toutes ces qualités se rencontreraient chez chacun d'eux, encore faudrait-il que la première fût propre à tous les courtiers pour qu'inévitablement, les complications en question arrivent aux oreilles de l'assureur. Et que dire des cas où l'employé aura quitté son emploi avant les complications et à la suite d'une brouille interdisant toute communication ? Il est toujours facile de s'aveugler sur les conséquences du simplisme : c'est même le propre de cette conception. Mais la justice a des intransigeances qui devraient l'emporter sur les exigences d'ordre purement commercial ou administratif dont on a parfois tendance à s'auto-riser pour justifier la priorité du raccourci.

Il n'y a qu'une façon de vraiment respecter le contrat : l'obtention franche, c'est-à-dire présidée d'un exposé clair et

sans réticence, d'une option pour l'indemnisation, laquelle doit du reste être documentée d'une copie de l'avenant.

Parlons maintenant des problèmes particuliers à la formule d'indemnisation modelée sur la Loi des accidents du travail. On semble croire en certains milieux qu'elle comporte, pour le blessé qui l'a acceptée, toutes les restrictions imposées par ladite loi à ceux qui y sont assujettis. Rien ne serait plus faux. Si l'assureur n'est pas tenu de verser des indemnités plus généreuses que celles de la Commission, il ne s'ensuit pas qu'il est investi des pouvoirs quasi arbitraires de celle-ci en cas de différend. Ainsi, même s'il demande l'avis d'un expert médical bien au courant des doctrines de la Commission, il ne peut traiter avec le blessé comme si cet avis était sans appel devant les tribunaux. Pour l'établissement des pourcentages d'incapacité, voire la reconnaissance qu'il puisse en exister au moindre degré, le blessé possède tous les moyens judiciaires consacrés par le droit; il a surtout ce privilège trop souvent passé sous silence de consulter un avocat.

149

Malgré tout ce que je viens de dire, le courtier est tenu, tout comme d'ailleurs l'employeur, d'observer la plus stricte neutralité dans le conflit qui met en opposition l'assureur et le blessé, relativement à la décision que doit prendre celui-ci d'accepter ou de refuser l'indemnisation volontaire. Le courtier peut, il doit même, donner au blessé toute explication dont ce dernier peut avoir besoin sur la nature des considérations qui puissent éclairer sa décision; explications faisant la juste part des conséquences de la décision. Ainsi, l'employé a le droit de savoir, et le courtier a donc le devoir de lui dire, que si l'employeur a été négligent, sa qualité de patron ne le soustrait pas aux conséquences pécuniaires de sa responsabilité, mais que si par contre l'accident ne lui est nullement attribuable, l'indemnisation volontaire est une gratification

que l'employé n'a pas les moyens de dédaigner, si limitée qu'elle lui apparaisse.

150 Au cours d'un tel exposé, le courtier qui prendrait sur lui d'instruire le blessé sur les aspects purement contentieux de sa cause, en lui indiquant, par exemple, que l'employeur est ou n'est pas responsable en vertu des circonstances de l'accident, outrepasserait son rôle et usurperait celui de l'avocat. De plus, il violerait des conditions d'une police qu'en sa qualité de mandataire de l'assuré, il a avec ce dernier une obligation solidaire de respecter à la lettre. Il ne lui est pas interdit pour autant, dans les cas où il voit un malentendu, d'intervenir auprès de l'assureur et même d'insister pour une rectification qui soit vraiment nécessaire, mais il ne peut en pareils cas se présenter qu'en médiateur. Là où il a réellement voix au chapitre, c'est dans l'exécution par l'assureur du contrat qu'il lui a confié. Ce contrat comportant la promesse d'une indemnisation volontaire, le courtier est d'office chargé d'en saisir tout employé blessé et de lui apporter toute l'aide nécessaire pour sa mise en œuvre, si le blessé l'accepte.

Et je termine avec une autre remarque que je crois à propos. En indemnisation volontaire, la seule quittance que l'assureur a le droit d'exiger, c'est celle qui est incluse dans la formule d'acceptation. Si agaçant que cela puisse paraître, j'aimerais voir les courtiers résister à toute tentative d'en obtenir encore une autre, que ce soit sous forme d'un imprimé séparé ou au dos d'un chèque d'indemnité. D'ailleurs, les inconvénients que représenterait, pour les assureurs qui ne l'ont pas encore fait, l'impression de chèques sans conditions au verso, sont infiniment moins nuisibles que la seule perte de temps des courtiers qui reçoivent les protestations des bénéficiaires. Ceux-ci, avec raison, hésitent à endosser des chèques infirmant, du moins en puissance, leurs droits à des prestations encore à venir.

Faits d'actualité

par

G. P.

Les assurances en 1966¹

151

L'année dernière s'annonçait sous d'excellents augures, avec une activité plus grande et des tarifs plus élevés. L'exercice a tenu partiellement ses promesses aux assureurs, sinon aux réassureurs, puisqu'il a permis aux premiers d'augmenter leurs bénéfices techniques de \$3,000,000 en 1965 à \$20,000,000 en 1966.² Comme chaque année, cependant, les résultats ont été très différents de l'un à l'autre puisqu'ils ont varié d'un profit de \$2,800,000 pour la United States Fidelity & Guarantee, à une perte technique de \$13,600,000 pour Lloyd's. On peut expliquer cette énorme différence par le fait que les deux groupes ne traitent pas entièrement dans les mêmes domaines: le premier s'en tenant entièrement aux assurances accidents, dont les résultats d'ensemble sont meilleurs, et le second ayant tiré ses pertes les plus importantes, cette année, de l'assurance contre l'incendie. En 1966, quelques sinistres spectaculaires ont bousculé les prévisions pour Lloyd's en particulier, mais également pour les grandes sociétés qui prennent des participations importantes dans les risques industriels.

¹ Texte du discours prononcé par le président, à l'assemblée générale des actionnaires de la Nationale, compagnie d'assurance contre l'incendie et les risques divers.

² "Canadian Insurance", April 1967, p. 13. Pour l'assurance autre que vie, l'assurance maritime et l'assurance accidents-maladie, les bénéfices techniques en 1966 se sont élevés à \$20,240,411. Les chiffres de "Canadian Insurance" tiennent compte des sociétés provinciales et fédérales dont les données ont été recueillies en 1966. Il faut être prudent en employant ces chiffres qui indiquent tout au plus un ordre de grandeur. Ce n'est qu'une fois paru le "Rapport du Surintendant fédéral" qu'on pourra conclure définitivement.

Qu'est-ce qui a caractérisé les affaires d'assurance autres que vie en 1966 ? En résumé, une faible baisse du rapport des sinistres aux primes et une augmentation de la production de quelque 12 pour cent dans l'ensemble, qui s'est manifestée dans tous les domaines.

152

L'assurance automobile reste la grande vedette, avec environ 43% des primes totales, une augmentation substantielle des primes souscrites et un rapport des sinistres aux primes inférieur de près de trois points aux chiffres de 1965. Par contre, en assurance contre l'incendie, le rapport est passé de 57.20 à 62.08%;¹ ce qui reflète surtout, je crois, l'importance des gros sinistres dans une économie qui les absorbe sans difficulté, mais avec un alourdissement de ses charges. Je pense qu'il faut noter ici une situation qui n'est pas limitée à l'Amérique, mais qui prend une importance particulière à cause des méthodes de construction qui lui sont propres. La première c'est l'usage de plus en plus répandu de la climatisation dans les immeubles nouveaux. Si l'installation apporte un certain confort parce qu'elle purifie, humidifie, refroidit ou réchauffe l'air selon les saisons, elle présente un risque inattendu. Parfois, le moindre feu s'aggrave en empruntant la canalisation d'air qui agit comme une cheminée d'appel. Il y a aussi les matériaux nouveaux, comme les produits plastiques, qui apportent un élément de risque imprévu et contre lequel on ne saurait trop se protéger. Parfois, aussi, il y a l'explosion de matières très inflammables qui empêche les installations d'extincteurs automatiques les plus efficaces de fonctionner à temps. Ce fut le cas, par exemple, des usines Monsanto à Ville LaSalle où la perte a dépassé six millions. Parfois, enfin, il y a, dans des immeubles apparemment à l'épreuve du feu, un matériau qui, en s'enflammant brusquement ou lentement, entraîne les destructions les plus inatten-

¹ Canadian Underwriter du 15 avril 1967. P. 18. Là encore les chiffres définitifs ne seront connus qu'un peu plus tard.

dues dans des immeubles censés être à l'épreuve du feu. Ce fut le cas des Usines Wabush, par exemple, où les dommages directs atteignirent une somme de cinq millions et la perte de profits, six millions de dollars.

En résumé, donc, si les résultats de 1966 sont un peu meilleurs que ceux de 1965 pour l'assurance autre que vie, ils ne sont pas aussi bons qu'on aurait pu le souhaiter, étant donné les circonstances beaucoup plus favorables cette année que les années précédentes.

153

À ce point, il y a lieu, je pense, de faire une distinction entre la province de Québec et le reste du Canada. Même si l'on a pas encore les résultats globaux, il est possible d'apporter ici quelques détails particulièrement intéressants.

Dans Québec, grâce à des hausses de tarif substantielles, tant dans l'assurance incendie qu'automobile, les résultats ont été meilleurs. Mais là également, je crois qu'il faut distinguer, en assurance contre l'incendie, entre les assureurs qui acceptent de grosses souscriptions industrielles et les autres.¹ La plupart des sociétés canadiennes du Québec

¹ Voici quelques chiffres qui indiquent assez bien les résultats très différents a) d'une part, de certains groupes anglais ou américains très puissants et ayant les moyens d'action voulus pour assurer les risques commerciaux et industriels les plus considérables; b) certaines sociétés canadiennes du Québec, qui sont plus limitées dans leurs acceptations, mais qui évitent généralement les gros sinistres coûteux. Nous les tirons également de "Canadian Insurance" d'avril 1967.

		Pourcentage des sinistres aux primes acquises	
		1965	1966
1.	<i>Groupes anglais ou américains</i>		
Inter Canada	Lloyd's Guardian Insurance Group Phoenix Group Royal Group Robert Hampson Group	80.48 55.17 45.62 55.03 53.69	179.81 60.28 57.59 63.29 70.53
2.	<i>Sociétés canadiennes du Québec</i>		
	Prévoyants du Canada	70.09	47.83
	Prévoyance	42.30	44.10
	Société d'Assurance des Caisses Populaires	47.78	42.66
	L'Union Canadienne	58.21	53.04

n'ont ni les ressources, ni la répartition voulue pour les aborder. Aussi ont-elles eu dans l'ensemble des résultats bien meilleurs dans ce domaine. Pour l'assurance automobile, même si le rapport sinistres-primés n'a pas suivi les prévisions optimistes du premier semestre, l'année se serait soldée par un bénéfice substantiel si n'étaient intervenus deux facteurs perturbateurs: le Fonds des Victimes des Accidents de la Route — le principal — et le Fonds ou Plan des risques assignés.

154 Comme on sait, le premier a pour objet d'indemniser les victimes de la route jusqu'à concurrence de \$35,000 pour les dommages corporels aux tiers, lorsque l'auteur en est incapable ou est inconnu.

Jusqu'en 1966, les assureurs avaient participé aux frais du Fonds au fur et à mesure que les sinistres étaient réglés: ce qui était une manière un peu imprudente de procéder puisque l'administration remettait à un autre exercice le soin de tenir compte des sinistres déjà notés, mais non réglés. On s'en aperçut quand, un peu effrayés par ce qui s'annonçait, les surintendants des assurances ont exigé que des réserves fussent constituées à l'avance: ce qui, techniquement, est raisonnable. Malheureusement, c'est neuf millions de dollars qu'on a demandé aux assureurs du Québec vers la mi-décembre d'englober dans les chiffres d'un même exercice. Après quelques discussions, le contrôle des assurances accepta que les réserves fussent réparties entre deux exercices, afin de ne pas trop surcharger les comptes. Pour des raisons fiscales, la plupart des assureurs ont accepté cependant de faire porter tout le fardeau à un même exercice. C'est ainsi que, pour certains, une année faste s'est transformée, tant pour l'assureur que pour le réassureur, en un exercice assez fructueux, mais pas autant qu'il aurait pu l'être.

Le Fonds ou Plan des risques assignés a été une autre source de soucis. Comme vous le savez, on y assure les risques

douteux ou mauvais, les conducteurs maladroits, imprudents ou casse-cou qui violent les règles de la circulation, conduisent sans permis ou en état d'ivresse ou commettent une infraction justifiant la suspension momentanée de leur permis. Au départ, le Fonds avait été créé pour les cas exceptionnels. Maintenant, pour qu'il intervienne, il suffit qu'un risque ait été refusé par un assureur et que le proposant ait un permis de conduire. C'est ainsi qu'on y retrouve les moins de 25 ans — souvent irresponsables, qui conduisent leur auto comme s'ils étaient seuls sur la route — le chauffeur chargé d'un impressionnant dossier, aussi bien que le vieillard dont l'assureur ne veut plus parce qu'il se méfie de ses réflexes, de sa vue ou de ses facultés diminuées. À l'origine, ce groupe d'assurés exceptionnels devait payer ses frais. Il ne le fait plus parce que les tarifs sont insuffisants et parce que la statistique officielle est en retard sur les événements.

155

Un jour prochain, il faudra qu'on remédie à la situation car on peut difficilement tolérer plus longtemps au Québec les résultats actuels. De 1961 à 1965 inclusivement, les primes souscrites, dans le cas des risques assignés, ont été de \$12,170,000 et les sinistres encourus de \$11,252,000 soit un pourcentage de sinistres de 92.46%. Si l'on songe que le nombre des risques assignés est passé de 54,794 en 1965, avec des primes de \$6,820,000, à 80,867 et des primes, semble-t-il, de plus de \$10,000,000 en 1966, on peut se rendre compte des conséquences de la sous-tarifification actuelle.

Malheureusement, il ne semble pas facile d'apporter des réformes dans un organisme où, trop souvent, on a appliqué une politique nationale, alors qu'il aurait fallu tenir compte davantage de la situation dans chacune des provinces. On ne semble pas admettre le cas particulier de la province de Québec, probablement parce que dans les autres provinces

156 les résultats sont moins mauvais. C'est ainsi qu'en 1965, si le rapport sinistres-primés y a été de 96% pour les risques assignés, il n'a été que de 74.76% dans le reste du Canada. Si les assureurs qui traitent surtout dans la province de Québec ont conscience du problème, ils semblent avoir beaucoup de difficulté à faire accepter leur point de vue par des sociétés qui opèrent à l'échelon national et qui sont moins touchées par le problème du Québec. Il faudra, je crois, que l'on repense l'organisation des groupements d'assureurs pour essayer de résoudre les problèmes non seulement sur le plan national, mais à un niveau provincial là où les faits le justifient. Cela permettra à un certain nombre de sociétés importantes, dont les affaires sont limitées à une ou deux provinces, de jouer un rôle plus efficace dans les comités de tarification et de s'assurer que les intérêts régionaux sont sauvegardés.

On a eu, en 1966, un autre exemple du peu d'influence que les compagnies canadiennes du Québec exercent dans les organismes de tarification, malgré l'importance de leurs affaires. Ainsi, à la fin de l'année, on a décidé de réduire légèrement le tarif automobile dans la province de Québec, alors qu'il était possible de prévoir que l'exposition de 1967 augmenterait la fréquence des accidents d'automobile. Cela touchera peu les assureurs qui ont des affaires à travers le Canada, mais la baisse de tarif peut atteindre sérieusement les assureurs qui opèrent surtout au Québec.

Si les deux exemples cités plus haut s'appliquent à la province de Québec, il y en a bien d'autres qui ont trait à d'autres régions du pays. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas avoir de politique nationale, mais que celle-ci ne doit pas se faire au détriment des intérêts régionaux, lorsqu'un bon nombre de sociétés limitent leurs affaires à certaines régions particulières.

A S S U R A N C E S

Les primes dues depuis plus de trois mois

Nous avons demandé à quelque assureurs de nous indiquer à combien s'élevaient dans leurs livres ¹ les primes dues par les agents et les courtiers depuis plus de trois mois. Voici les chiffres que huit d'entre eux nous ont communiqués, avec en regard le revenu-primes et le rapport de l'un à l'autre, au 31 décembre 1966.

	Primes souscrites au 31 décembre 1966	Primes dues depuis plus de trois mois	%
A —	\$17,402,300	\$ 28,000	.16
B —	\$ 9,446,000	\$ 45,728	.484
C —	\$15,981,654	\$ 84,377	.527
D —	\$29,674,000	\$188,227	.634
E —	\$ 6,700,000	\$ 47,000	.701
F —	\$ 5,543,840	\$ 41,862	.755
G —	\$ 2,446,000	\$ 20,000	.82
H —	\$ 6,700,000	\$129,000	1.92

157

Comme on peut le constater, les chiffres varient beaucoup d'un assureur à l'autre puisque le minimum est de \$20,000 et le maximum de \$129,000, avec des primes qui vont du simple au triple. Ces montants nous paraissent justifier quelques commentaires.

Les surintendants des assurances laissent chaque assureur libre d'agir comme il l'entend mais, au bilan, ils n'acceptent pas les primes dues depuis plus de trois mois comme un actif (*admitted assets*). De ce fait, ces primes doivent être déduites du revenu-primes. La conséquence est multiple:

a) la taxe sur les primes est quand même payable par l'assureur;

b) le revenu-primes est diminué d'autant. Par conséquent, la différence ne peut être utilisée pour diminuer le déficit ou augmenter le bénéfice technique, selon le cas;

¹ Le 31 décembre 1966.

c) le retard apporté par l'agent ou le courtier peut être un indice que ces derniers sont en mauvaises affaires. Il peut aussi indiquer:

- i) que l'intermédiaire n'a pas reçu la prime de son client.
- ii) qu'il l'a reçue, mais qu'il n'a pas pris la peine de la verser à temps.
- iii) qu'il la garde pour financer ses affaires ou ses spéculations.

158

Les deux derniers cas sont inacceptables. En les tolérant, l'assureur remet à un peu plus tard la solution d'un problème immédiat. Tôt ou tard, il perdra le courtier quand il exigera le paiement. Alors pourquoi ne pas le faire tout de suite ?

Le premier cas n'est guère plus acceptable. Il n'y a pas de raison valable pour que le courtier fasse porter ses charges par l'assureur. S'il n'a pas touché la prime de son client, il n'a qu'à faire avec lui les ententes nécessaires, soit par la voie d'une société de financement, soit par des billets escomptés en banque, soit enfin par un prêt consenti par le courtier lui-même ou par son banquier.

d) L'assureur perd l'intérêt sur les sommes dues, alors que le courtier, l'agent ou l'assuré l'épargnent: chose qui n'est pas plus acceptable.

Doit-on conseiller quelque chose à l'assureur ? Assurément, même s'il connaît la solution lui-même. S'il veut vraiment bien administrer son affaire, il lui faut faire rentrer les primes régulièrement. Pour cela, il ne doit pas attendre novembre ou décembre pour faire les démarches nécessaires. Chaque mois, il doit se faire présenter la liste des comptes en retard et faire rentrer tous ceux qui dépassent trois mois. Pour cela, il devra peut-être avoir un employé qui écrira, téléphonera, écrira. Ce sera une dépense supplémentaire de \$5,000, de \$10,000 peut-être, mais cela ne vaut-il pas la peine

pour réduire le chiffre au quart ou moins. Si, avec un revenu-primés de \$17,000,000, un des assureurs a diminué ses soldes de fin d'année à \$28,000, on peut être sûr qu'il a obtenu ce résultat en suivant ses comptes de très près. C'est un cas où une dépense vaut son pesant d'or.

Le Chanoine Lionel Groulx

Le Chanoine Lionel Groulx est décédé l'année même où l'on a fêté le centenaire de la Confédération: ce régime qu'il a étudié à fond, qui lui déplaisait sous beaucoup d'aspects et auquel il souhaitait qu'on apportât des modifications profondes pour permettre à ses gens d'être traités en toute justice individuellement et collectivement. Le Chanoine Groulx était nationaliste, mais dans le meilleur sens du mot. Il ressentait profondément l'état de demi-sujétion où les siens sont tenus dans bien des domaines. Il aurait voulu que rien ne s'opposât à leur essor et à leur vie dans ce grand pays qui est le leur, comme il appartient aux autres Canadiens de quelque origine qu'ils soient.

159

Dans son œuvre qui est considérable, il s'intéressa d'abord aux jeunes. Il exerça sur eux une influence que l'on trouve au point de départ de bien des mouvements. À d'autres, il donna le goût des choses intellectuelles, de l'histoire, cette chose mouvante, prenante, qui se prête à toutes les interprétations, à toutes les colères, à tous les enthousiasmes. Comme d'autres, il en traita parfois avec un certain parti pris; mais quel est l'historien qui ne met pas dans ses études une conviction personnelle et qui, de ce fait, les rend plus vivantes, plus proches de l'humain? Son œuvre a été considérable. Il n'a vécu que pour elle et en elle. Il a accumulé une documentation considérable, dont il n'a tiré qu'une partie de ce qu'on pourrait y trouver. Nous souhaitons ici que son œuvre se poursuive dans le sens qu'il a voulu et grâce à des gens qui, ayant les

moyens matériels voulus donneront à l'effort du Chanoine Groulx la plénitude des résultats qu'il a souhaités pour son institut et pour sa revue.

160 Nous nous joignons à tous ceux qui ont tenu à exprimer leur respectueuse sympathie à la famille de l'illustre défunt. L'Université, la Ville et l'Église ont rendu hommage à sa personnalité et à son œuvre. Nous sommes très heureux de voir que l'on ait reconnu par des funérailles officielles la valeur de l'une et de l'autre.

Le discours de la Reine aux fêtes du Centenaire

Sa Majesté la Reine est venue au Canada à l'occasion du Centenaire de la Confédération et de l'Exposition internationale qui se tient à Montréal, dans les îles du Saint-Laurent. Elle a prononcé un discours d'une très haute tenue. En voici un extrait, qui est tout à fait dans l'esprit de nos préoccupations actuelles:

"Si la Terre des Hommes célèbre le Canada d'hier et d'aujourd'hui, elle préfigure aussi celui de demain. Que sera donc ce Canada? Il nous apparaît ici, tout d'abord, créateur. Longtemps soucieux de survivre, longtemps occupé à bâtir un pays dans des immensités sauvages, le peuple canadien se découvre un furieux appétit de vivre, d'œuvrer aux dimensions du monde, de se lancer au plus fort de la mêlée créatrice. C'est ainsi que par tout le pays, et surtout ici au cœur du Canada français, bouillonnent une vie intense, une profonde volonté de renouvellement. Partout au Canada, ce n'est que choc d'idées, questions, appels, revendications, projets, tout un brassement vigoureux qui est le tumulte même de la vie. Dans toutes les disciplines dans tous les domaines la jeunesse de ce pays vise à la rigueur, à l'excellence même. C'est ainsi, j'en suis convaincue, que le Canada sera à la pointe du progrès et de l'idéal humain.

"Créateur, le Canada se veut aussi terre de dialogue. A l'aube de leur confédération, les Canadiens s'engageaient à respecter leurs différences. Ils en sont venus maintenant à être fiers d'elles, à juste titre.

Ils ont choisi délibérément la diversité culturelle et sociale. Soucieux certes d'unité et de modernité, ils n'en sont pas moins profondément fidèles à leurs origines. Ils entendent demeurer témoins de deux grandes civilisations européennes, témoins de l'Europe tout entière en terre d'Amérique. Le patrimoine de chaque groupe est la richesse de tous. Dans le fécond dialogue de ces cultures nationales, le Canada trouve un trait essentiel de son identité, une condition de la survie.

"L'expérience qui se poursuit depuis cent ans dans ce pays, avec des défaillances certes, mais aussi avec un espoir grandissant, ne peut laisser indifférente notre époque déchirée. Tant de nations aujourd'hui, et la société internationale tout entière, aspirent à une cohésion qui respecte et rassemble à la fois leurs multiplicités internes. Cette transformation ne va pas sans peine. Les Canadiens ont découvert tout ce qu'elle exige de générosité et d'imagination politique. Ils ont compris que la grandeur d'un pays ou d'un groupe réside en ce qu'il donne au monde. C'est en ce sens, me semble-t-il, que le Canada sera grand; non par le pouvoir, mais par le don, le rayonnement et l'exemple."

161

Nos hommes publics et la sécurité routière

Dans son discours présidentiel aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances des Provinces-Unies, M. A. J. Major a rappelé le problème de la sécurité routière. Nous donnons le texte de son discours ici, en ayant conscience d'apporter un appui nouveau à ceux qui demandent à l'État d'appliquer les règlements de la circulation avec la plus grande sévérité, de les compléter au besoin à l'aide de dispositions qui ont fait leurs preuves ailleurs.¹ M. Major fournit des arguments précis à une cause qui nous est chère. Nous le remercions et nous lui souhaitons la bienvenue parmi nos collaborateurs et amis. A.

¹ La suggestion d'avoir un carnet de l'automobiliste nous paraît particulièrement bonne. Si ce dernier devait être présenté aux juges ou au service d'émission des permis, je crois qu'on aurait là un excellent instrument de travail qui faciliterait la décision à prendre dans un sens ou dans l'autre. Actuellement, les renseignements ne sont pas toujours disponibles au moment voulu et on peut difficilement juger le cas en connaissance de cause.

“Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous; demandez-vous plutôt ce que vous pouvez faire pour votre pays...”

Cet extrait — souvent cité — du discours d'inauguration du président Kennedy, en 1960, nous voulons l'appliquer aujourd'hui aux hommes publics qui s'élèvent volontiers contre la hausse des tarifs d'assurance-automobile et ne s'interrogent pas assez sur leur contribution aux progrès de la sécurité routière. En tant que législateurs et administrateurs de la chose publique, c'est pourtant une responsabilité qui leur incombe directement.

162

Faut-il le préciser, de concert avec les fonctionnaires, les élus du peuple exercent — ou devraient exercer — le contrôle ultime sur la législation, sur la construction des routes et complexes routiers, sur la signalisation et l'état des voies publiques, sur le bon fonctionnement des véhicules, sur l'éducation des conducteurs, sur la sécurité routière, sur le code de la route et les moyens dont l'État dispose pour le faire respecter. Dans ces divers secteurs, les sociétés d'assurance automobile ne peuvent être tenues responsables des déficiences nombreuses et graves qu'elles doivent déplorer, tout comme le public en général. Elles tiennent à répéter ici que ces lacunes, qui pèsent lourd sur le niveau des primes d'assurance, ne sont pas leur fait.

Soumises chaque jour aux feux de la critique, pourquoi leur dénierait-on le droit d'exprimer des doléances qui sont, en somme, celles d'un peu tout le monde? Pourquoi leur refuserait-on d'élever la voix devant des abus, des négligences préjudiciables à tous et qu'il serait possible de corriger avec un peu de lucidité, de conscience et de bonne volonté? Si nos hommes publics voulaient vraiment s'en donner la peine, ils pourraient contribuer efficacement, non pas tant à réduire les taux d'assurance, mais d'abord à rendre les routes moins dangereuses. Par le moyen d'une législation moderne, éclairée, appliquée de façon rationnelle et juste, grâce aussi aux services de juges compétents et de corps policiers spécialisés, ils pourraient modifier radicalement dans le bon sens une situation qui, malheureusement, se détériore d'année en année avec l'augmentation constante de la circulation automobile.

Il importerait tout d'abord d'uniformiser les conditions de conduite, d'une municipalité à l'autre. Que l'on interdise les “trappes” ou “guets-apens” pour automobilistes que trop de municipalités utilisent encore comme expédients pour équilibrer leur budget. De toute évidence, à travers la province, des règles uniformes de limitation de vitesse s'im-

posent. Et pourquoi retarderait-on indéfiniment la mise en place de panneaux indicateurs et de feux de signalisation que les automobilistes pourraient reconnaître et comprendre rapidement, même à grande vitesse ? De façon à être compris de tous (même des daltoniens) les signaux lumineux devraient accoupler les formes et les couleurs.

Il est indispensable qu'en tout temps nos routes soient tenues en bon état carrossable; pour cela, il ne faut ménager ni le sel ni l'asphalte et repeindre aussi souvent que requis les indications d'aide à la circulation sur les pavés.

163

Les véhicules défectueux ne provoquent-ils pas chaque jour nombre d'accidents mortels ? Grâce à l'application de normes de sécurité plus rigoureuses, on pourrait sûrement éliminer, de façon temporaire ou définitive, beaucoup de voitures mal entretenues, vétustes ou affligées de défauts mécaniques, qui infestent nos routes et constituent un cauchemar pour les conducteurs consciencieux.

Tous les automobilistes devraient aussi subir des tests plus sévères pour l'obtention de leur permis de conduire, qui devrait être périodiquement remis en cause. Il importerait que l'on rende obligatoire le carnet de conduite comportant des points de pénalisation au cas de délinquance ou de contravention au code de la route.

Quant à la police de la route, elle devrait être organisée en vue du rendement optimum de notre réseau routier. Avec cet objectif en vue, le gouvernement ne doit pas lésiner: il lui faut compter sur des effectifs suffisants en nombre et en qualité, relevant d'une seule autorité, dotée d'un équipement moderne et efficace.

Sur nos routes, la surveillance de la police doit s'effectuer selon la méthode préventive plutôt que répressive. Nos agents doivent se comporter avant tout comme des protecteurs, voire des "amis" de l'automobiliste. S'il leur faut, dans certains cas, faire montre de sévérité, ils ne sauraient employer l'intimidation. Le meilleur moyen pour eux de s'assurer la coopération du public, c'est d'appliquer la loi de façon intelligente, selon une mesure égale pour tous. S'il est vain d'édicter des lois que l'on n'applique pas, il est amoral de "choisir" ceux à qui on en fait supporter tout le poids.

Nos gouvernements provinciaux devraient créer des tribunaux spéciaux pour juger uniquement des délits touchant le code de la route;

les juges qui y siègeraient devraient avoir suivi un entraînement approprié et faire une distinction nette entre l'importance ou la gravité des délits, leurs décisions devant être prises non en vue de punir mais de contribuer à la réhabilitation du "délinquant". Certains juges hésitent à condamner des gens dont le gagne-pain dépend de la conduite de leur véhicule qui est leur outil de travail; une gamme complète de peines pourrait être établie en fonction des facteurs en présence, exception faite pour les cas de délit de fuite qu'il faut réprimer sévèrement.

164

On en revient forcément, par ce détour, au problème toujours présent de l'éducation, capital dans le domaine de la sécurité routière. C'est par la connaissance des lois que l'on arrive le mieux à leur compréhension et à leur acceptation, quand elles sont vraiment conçues en vue de l'intérêt général. Les lois, on le sait, ont un but social; elles doivent donc se fonder sur la psychologie humaine et tendre, non pas à punir et encore moins à écraser l'individu, mais à faciliter son adaptation aux exigences de la vie en société.